

LE
CONSERVATEUR SUISSE
OU
RECUEIL COMPLET
DES
ÉTRENNES HELVÉTIENNES.

Seconde édition,
conforme à l'édition originale ,
augmentée de notes.

TOME SIXIÈME.



LAUSANNE.

IMPRIMERIE DE F. BLANCHARD , ÉDITEUR.

1856

la bénédiction dont le Ciel couronne infailliblement ces travaux et ces mœurs.

Vivite contenti casulis et collibus istis ,
O Pueri ! Marsus dicebat
. panem quæramus aratro
Qui satis est mensis : laudant hoc numina ruris.

(JUVENAL, SAT. XIV.)

P. B.

PRÉCIS HISTORIQUE

sur la vallée du Lac-de-Joux ,

DE 1140 A 1780.

La vallée du Lac-de-Joux , située à l'extrémité la plus occidentale de la Suisse , est renfermée dans les flancs du mont Jura , entre le Pays-de-Vaud et la Franche-Comté : elle tire son nom d'un lac formé par l'Orbe , et des hautes montagnes boisées qui l'entourent , appelées *joux* dans l'ancien langage : elle contient environ 4000 habitants en trois communes , qui sont le Lieu , l'Abbaye , et le Chenit. L'époque à laquelle cette vallée commença d'être habitée n'est pas connue : et c'est seulement au milieu du XII^e siècle qu'on peut avec quelque certitude rapporter la première colonie qui s'y établit.

Une tradition , recueillie par les légendes monastiques , prétend qu'à peu près dans le même temps où les deux frères Lupicin et Romain fondèrent les cou-

vents de S^t Claude et de Romainmotier , * c'est-à-dire au VI^e siècle , l'hermite Pontius bâtit une cellule et un oratoire là où existe maintenant le village paroissial du Lieu , appelé dans les anciens documents *Locus Pontii* , et qui étant le plus ancien de la vallée , a valu à cette contrée chez les paysans le nom de *Combe du Lieu*. Quelques débris de forges et de rouages découverts dans le lit primitif du Brassus , assez éloigné de son lit actuel , et une meule de moulin à bras déterrée près du Sentier , semblent attester des habitations fort anciennes. Une route maintenant effacée longeait depuis S^t Cergues le flanc du Jura dans toute la longueur de la vallée , et servait aux communications entre Genève et l'antique abbaye de Romainmotier : quelques chasseurs de la plaine pénétraient seuls dans les noires forêts de cette vallée déserte , ou quelques pêcheurs venaient tendre leurs filets dans les eaux de son lac solitaire. La cellule de Pontius s'étant changée en couvent , ce fut , dit-on , dans ses alentours que s'établirent les premiers colons et que s'opérèrent les premiers défrichements : mais tout ceci est fort incertain.

Un autre couvent de l'ordre des Prémontrés , situé sur le bord oriental du lac , appelé d'abord l'abbaye de Cornens , et ensuite l'abbaye du lac de Joux , est d'une date plus récente et mieux déterminée : il fut fondé et doté en 1140 , par Ebald seigneur de La Sar-

Voyez , sur la valeur de cette tradition , les *Mémoires et Documents* , tome III , page 7 et la *Notice* qui précède le *Cartulaire* dans le même volume. (Edit.)

raz *, qui aux termes de la chartre de fondation, lui donna le lac et toutes les terres d'alentour dans les limites des grands monts, comme les eaux pendent et coulent vers le dit lac: Guy de Marlanie, évêque de Lausanne, autorisa cette fondation par une chartre de la même année, et le pape Innocent II la confirma. Nous allons donner la suite des abbés ou prieurs connus, tirée des chartres et documents qui nous restent; sur laquelle j'observerai qu'il y a des lacunes qu'on n'a pu remplir, et que l'abbé de Romainmotier était quelquefois aussi abbé du lac de Joux.

I. Théodoric, premier abbé**, est connu par une chartre de 1141; elle porte que Guy, évêque de Lausanne, « donne à lui Théodoric, abbé du lac, et à » ses frères, pour y bâtir un couvent, les terres cultivées et incultes, les eaux et les forêts de son domaine de Bellevaux (*Bellawerda*) au Jorat, depuis » le mont de Gourze au ruisseau du Granet. » Parmi les témoins sont, Arducus évêque de Genève, Ulrich de Corsi, Vauthier de Puisdoz, et Amédée de Blonay: ce dernier donne au nouveau couvent quelques dîmes, et nommément celle de Puidoux.

* Il faut compléter ce précis historique, extrait de Ruchat et du *Recueil historique* de J.-D. Nicole, par un travail de M^r de Gingins La-Sarra, les *Annales sur l'abbaye du Lac-de-Joux*, qui forment la troisième livraison du tome premier des *Mémoires et Documents*. (Éditeurs.)

** Le premier abbé paraît avoir été Pierre de Pont; Théodoric ou Thierry lui aurait succédé. (Edit.)

II. Etienne *. Cet abbé, pour conserver le souvenir des fondateurs de son couvent, dit dans un acte de 1149 qu'il ne veut pas que le laps du temps fasse oublier à la postérité que par faveur singulière, Ebald, seigneur de La Sarraz, sa femme et ses enfants, de même que Rodolphe et Milo de Cuarnens, leurs femmes et enfants, ont fait donation à l'église et aux frères de S^{te} Marie-Madelaine du lac, de tout l'héritage qu'ils possédaient en commun autour du lac, pâturages, forêts, cours d'eaux, et montagnes dont les eaux tombent au dit lac. En 1155, l'abbé Etienne eut un long procès avec l'abbé de S^t Claude, qui lui disputait la possession de la Vallée et la pêche de son lac. L'archevêque de Tarentaise, et Amédée, évêque de Lausanne, n'ayant pu le terminer, le pape nomma en 1157 l'archevêque de Vienne pour arbitre: ce dernier, par une chartre de la même année, arrêta en substance les articles suivants: 1^o que l'abbé du lac de Joux reste en pleine possession du local de son couvent, sur lequel celui de S^t Claude lui cède tous ses droits, aussi longtemps que le dit couvent subsiste, se réservant de les faire valoir, si les religieux venaient à l'abandonner: 2^o que pour la possession des prés et la pêche, les frères du lac donneront à l'abbaye de S^t Claude une cense annuelle de 160 truites: 3^o que le Lieu, habité par l'hermite Pontius et les siens, reste également à l'abbé en paisible

* Etienne fut le quatrième abbé: il eut pour prédécesseur l'abbé Richard.
(*Editeurs.*)

possession , moyennant trois sols lausannois et trois livres de cire par année : 4° que les habitants du dit Lieu pourront étendre leurs défrichements de trois côtés , aussi loin qu'ils voudront , toutefois sans pouvoir y construire aucun bâtiment : 5° que du quatrième côté, qui est le côté de Mouthe, ils pourront s'étendre à trois jets d'arbalète , et pas plus loin : 6° que l'intervalle entre Mouthe et le Lieu ne sera concédé à personne pour y habiter. L'abbé de Bonmont et Savaric de Trêvelin sont nommés parmi les témoins de cet acte corroboré d'une excommunication contre les rénitents. Les mêmes difficultés s'étant réveillées dans la suite , furent enfin terminées définitivement en 1319 , de la même manière, excepté que la redevance de l'abbaye du lac fut portée à 45 sols genevois. En 1158 , le pape Alexandre III confirma les privilèges de l'abbaye, et l'empereur Frédéric I fit la même chose en 1180 , par une chartre datée de Mulhouse , qui détermine les limites de la Vallée d'après ses bornes naturelles. Par une autre chartre de 1184 , corroborée le 26 août 1186 , le même empereur reconnaît les droits de son vassal Ebal de Grandson , seigneur de La Sarraz , et de ses successeurs , sur toute la Vallée .
« depuis le lieu dit Pierre-Fuly (*Petrafelix*) jusqu'à
» une lieue vulgaire proche le lac dit *Quinsonnez* (lac
» des Rousses) , selon la manière de limiter de la terre
» de Vaud ; et depuis le mont appelé *Riziou* qui se re-
» tourne sur Motios (*Mouthe*) , jusqu'au mont Ten-
» droz , dont le haut penche du côté de Vaud ; comme
» les eaux tombent du dit mont vers le lac de dite

» Abbaye et vers l'eau appelée Orbe, qui sort du lac
 » Quinsonnez, pour tomber au lac de la prédite Ab-
 » baye. » — NB. En celtique *Qin-son* signifie *belle-
 source*.

III. Humbert. * En 1220, le petit nombre de religieux qui restaient au couvent primitif du Lieu abandonna la Vallée et se retira à S^t Claude. En 1230, l'abbé reconnaît par une chartre Ebal, ainsi que ses ancêtres et successeurs, pour fondateurs, gardiens et avoués de l'abbaye du lac avec toute juridiction : il s'engage, sous peine de 100 marcs d'argent, à n'aliéner aucun fonds de son église sans leur consentement, et se charge de rembourser 360 livres lausannoises avancées par Ebal pour le procès soutenu dans l'affaire du Lieu de l'hermite Pontius. Ce même abbé reconnaît, en 1244, en faveur d'Aymon de La Sarraz, fils d'Ebal, le droit d'élever des bâtiments dans toute la Vallée, excepté dans l'enceinte du couvent, et dans l'espace de deux portées d'arbalète, *tirée par un homme de taille ordinaire* du pied du mur du grand autel. Le dit Aymon, de son côté, accorde à l'abbé quelques dîmes, et le droit de bâtir une maison forte dans quelque place murée pour s'y retirer en temps de guerre. C'est au temps de l'abbé Humbert ou de son successeur, dont le nom est inconnu **, qu'il faut placer le fait suivant, conservé par

* Entre Etienne et Humbert, M^r de Gingins compte les abbés Gauthier ou Walther, Nicolas 1^{er}, et Gaymar, ensorte qu'Humbert fut le huitième abbé. (Edit.)

** C'est Willielme ou Vuillermes. (Edit.)

tradition chez les habitants de la contrée. L'Orbe ne formait primitivement qu'un seul lac dans la vallée de Joux, et ce lac était beaucoup plus étroit qu'il n'est maintenant : à son extrémité, près du local où a été bâti dès lors le village du Pont, un ruisseau se détachait, traversait un grand marais souvent sous l'eau, et allait se perdre au pied des collines de l'Epine, dans des fentes de roc nommées *entonnoirs*. Les religieux désirant augmenter la pêche, dont ils vivaient en grande partie, résolurent d'agrandir le lac ; dans ce but, ils tamponnèrent les *entonnoirs* avec soin : alors, non-seulement le lac supérieur s'étendit considérablement aux dépens de ses rivages encore inhabités ; mais le marais devint un second lac plus petit que le premier, et prit le nom de *lac Brenet*. L'étymologie appuie cette tradition ; car en celtique *bre-naid* signifie le *saut de la rivière* : en effet, la rivière s'y précipite dans des scissures de rocher.

IV. Nicolas*. Cet abbé, connu par un acte de 1301, commença à attirer des colons autour de son couvent. Aymon, fils de Jean de La Sarraz, enseveli dans le cloître de l'église abbatiale, lui accorda** en 1307 le droit de recevoir des habitants, depuis Petrafelix jusqu'à l'abbaye, et de là en remontant le lac jusqu'à l'Orbe, lesquels peuvent extirper les bois, clore les prés et bâtir des maisons au long et au large ;

* Avant ce Nicolas II, se placent les abbés Willelme, Jean de Brétigny, Raoul I^{er}, et Jean II.

** Nicolas II n'était alors plus abbé : la concession dont il est ici question a été faite à l'abbé Pierre I^{er}.

lui donnant sur eux juridiction, seigneurie, droit de prise de corps, d'amende et de grâce. L'acte porte que quand le tribunal abbatial aura condamné un malfaiteur à être puni en son corps ou mutilé dans ses membres, il sera conduit à la porte du château de La Sarraz pour y recevoir son châtiment, et que ses biens seront confisqués au profit du couvent. En retour de cette concession, l'abbé du lac doit payer annuellement à Noël au seigneur de La Sarraz, pour chaque serf faisant feu, un ras d'avoine et une poule, ou, s'il aime mieux, six deniers lausannois. En 1317, après de longs procès, l'abbé de Bonmont achète toutes les prétentions de l'abbaye de St Claude sur la Vallée, et vend le droit de pâturages et un vaste terrain nommé les *Amburnex* à diverses communes et personnes de la plaine de Vaud. En 1330, l'abbaye veut mettre une imposition sur les habitants du Lieu; ceux-ci se soulèvent; mais étant les plus faibles, ils sont condamnés par des arbitres à se prosterner à genoux devant l'autel de Sainte Marie-Madelaine, *un cierge allumé au poingt, et de crier grâce et merci.* En 1344, François de La Sarraz, pour payer *ses dettes toujours croissantes par les usures*, vend la Vallée à Louis de Savoie, baron de Vaud, pour 1000 livres lausannoises, se réservant pour lui et les siens de La Sarraz et de la Vallée l'usage des bois et des pâturages *sans servitude aucune.* Le nouveau seigneur annexa la Vallée à sa seigneurie des Clées et lui donna les mêmes privilèges. Catherine, héritière de Louis de Savoie, vend en 1559 son Pays-de-Vaud, et par

conséquent la Vallée, à Amédée VII comte de Savoie ; lequel étant en son château de Morges, confirme par acte spécial du 14 juillet 1359, aux nobles, bourgeois, manants et habitants des Clées et de la Vallée, tous leurs anciens droits et privilèges ; et sur leurs plaintes qu'ils étaient molestés par ses receveurs, il les exempte de tout péage et gabelle dans son Pays-de-Vaud, moyennant 100 florins d'or, petit poids, une fois payés.

V. Henri*. Les gens des Clées voulaient contraindre ceux du Lieu, comme jouissant des mêmes privilèges, à contribuer aux fortifications de leur bourg : sur leur refus, Nicod de S^t Martin, capitaine et châtelain des Clées, fut pris pour arbitre, et décida en 1396 que les hommes du Lieu seraient exempts de cette charge, en payant sur le moment 45 florins bon or (le florin à 14 sols) et une redevance annuelle de 40 sols : l'abbé Henri ratifia cet accord.

VI. Guillaume de Bettens** reconnaît, par un acte du 4 août 1445, Guillaume de La Sarraz pour protecteur et avoué de son abbaye ; et par un autre acte du 16 janvier 1449, le même abbé reconnaît au duc de Savoie, entre les mains de Jaques Guibert son secrétaire, la haute juridiction sur les hommes taillables

* Ici encore est une grande lacune. Entre Nicolas II et Henri de Romainmotier, il faut placer les abbés Pierre I^{er}, Willelme II, Raymond, Jean de Lutry, Jaques Bonet, Humbert Belvas de Fribourg, Louis de Senarclens, et Pierre de Romainmotier.

(*Editeurs.*)

** Entre Henri et Guillaume, il y eut Jean de Romainmotier, dit de Jougne, abbé en 1419.

(*Edit.*)

du Lieu et sur les étrangers qui s'y établiront, réservant les lieux saints et les droits de vidomat et de métralie appartenant au baron de La Sarraz et à Pierre de Jougne.

VII. Nicolas de Gruffi de S^t Saphorin. Il a un procès avec le baron de La Sarraz touchant l'exercice des droits que lui donnait son titre héréditaire d'avoué de l'abbaye de Joux : l'abbé est condamné en 1467 par Jean de Savoie comte de Romont, et forcé de reconnaître les droits du baron sur le pâturage et les forêts de la Vallée.

VIII. Jean Polleni* de Lausanne. Cet abbé fixa dans la Vallée Vuinet Rochat, de Ville-Dieu en Bourgogne, et ses trois fils, hommes industriels et laborieux : pour cela, par un acte du 14 janvier 1480, il leur inféoda à perpétuité le cours de la Lyonne depuis sa source aux murs du couvent, pour y construire des usines (hauts fourneaux), des forges et des rouages ; des pâturages au Mont-du-Lac pour leurs troupeaux, des forêts pour y couper des bois de construction et y faire le charbon nécessaire à leurs travaux : il leur accorda de plus la permission de pêcher à la ligne, de moudre gratis au moulin de l'abbaye, pourvu qu'ils y fissent des réparations ; et de bâtir partout où bon leur semblerait, excepté dans l'enceinte des murs du couvent ; réservant pour le seigneur de La Sarraz le droit de focage, et pour l'abbaye la juridiction sur les dits Rochat et leurs descendants, le droit

du dernier supplice excepté; la dîme des champs qu'ils ensementeront, et le pouvoir de construire un moulin à grain et à scie sur le terrain qu'il leur concède. C'est de ce Vuinet et de ses trois fils que descend la famille Rochat, la plus nombreuse sans contredit du canton, puisqu'on a vu, il y a un demi-siècle, une compagnie de milice de la Vallée, dont tous les hommes, officiers et soldats, portaient ce nom; et c'est à eux que doit sa naissance le grand village de l'Abbaye, qui commença à se former autour du couvent. Le même abbé prétendant que tous les hommes du Lieu étaient serfs du couvent, le duc de Savoie les réclama pour siens : le procès fut jugé par le tribunal de Moudon en 1483, lequel décida que l'abbé n'avait pour serfs que deux hommes faisant feu, et que les habitants du Lieu étaient hommes liges, non de l'abbé, mais de l'illustrissime seigneur duc. Les familles du Lieu furent en conséquence taxées à payer leur capitulation comme sujettes immédiates du duc, à 14 sols bons lausannois par feu. Ces familles étaient au nombre de 13, et payèrent au receveur du gîte (de la taille) 15 florins 2 sols.

IX. Jean de Tornafoll fait, en 1494, une transaction avec François comte de Gruyère, baron d'Aubonne, et avec l'abbé de Bonmont, concernant la partie de la Vallée située au vent du Brassus. Le même abbé, qui était savant dans le droit canon, est pris, en 1498, pour arbitre entre l'évêque de Lausanne, Aymon de Montfaucon, et le chapitre de sa cathédrale, dans un procès sur leur juridiction respective.

X. Jaques Wuarnier*. Il impose, en 1515, les radeaux de bois de sapin que les habitants de Vaulion faisaient flotter sur le lac depuis le Chenit à l'Abbaye, et met un droit d'une obole sur chaque *pune*, c'est-à-dire, sur chaque tronc de sapin ébranché. (*Pven*, en celtique, signifie une charge.)

XI. Jean Claude d'Estavayer. Il était en même temps abbé de Haute-Combe en Savoie; il résigna, par conseil de son médecin, tous ses bénéfices à son neveu Claude du même nom, qu'il avait élevé, et ne garda que l'abbaye du lac de Joux, où il mourut en 1522. Il était d'une illustre famille du canton de Fribourg.

XII. Claude d'Estavayer, neveu du précédent. Cet abbé portait d'abord le titre de *commandeur perpétuel des insignes monastères de Sainte Marie de Haute-Combe et de Sainte Marie-Madelaine du lac de Joux*: il fit ensuite une grande fortune, car il devint évêque de Belley, chancelier de Savoie, prévôt du chapitre de Lausanne, prieur de Romainmotier et chevalier de l'ordre de l'Annonciade. Les revenus de tous ses bénéfices suffisaient à peine aux dépenses de ce prélat spirituel, magnifique et très-habile courtisan. Il concéda, en 1524, à Jean et à Jaques Rochat, le cours de la Bouchaz depuis l'Epine au pied de la Tornaz, pour y construire des rouages. C'est aujourd'hui le moulin de Bonport: alors un ruisseau se détachait du petit lac; maintenant ce lac s'étend jusqu'à

* Entre Jean de Tornafoll et Jaques Varnier ou Varney, il y eut l'abbé Aymonnet Jaquet. (Edit.)

ce moulin, et c'est la perte de ses eaux dans les fentes d'un rocher qui en meut les roues. Claude d'Estavayer étant mort le 28 décembre 1534, n'eut aucun successeur pour le moment dans l'abbaye-du-lac, mais elle fut réunie à celle de Romainmotier, dont le dernier prieur Théodule de Rida, noble valaisan, mourut le 5 janvier 1536. Cette réunion ne dura pas plus d'une année, et les religieux reprirent le droit d'élire leur chef, droit que l'évêque de Lausanne et le prieur de Romainmotier leur avaient souvent enlevé.

XIII. Abel Bessonis* fut le dernier abbé : établi dans un temps de trouble et de crise, il ne garda que peu de mois son siège, et l'abandonna sans bruit ; si ce fut volontairement ou par force, c'est ce qu'on ignore. On ne sait autre chose de lui, si ce n'est qu'il embrassa la communion réformée, qu'il se maria, et qu'en 1543, Berne ayant envoyé des députés au Pays-de-Vaud pour régler les affaires ecclésiastiques, ils traitèrent avec le dit Bessonis, et lui assurèrent de la part de l'Etat une propriété en fonds de terre, pour qu'il pût entretenir et élever sa famille d'une manière honnête.

Ainsi finit la domination de l'abbaye du lac sur la vallée de Joux : cette période monastique, presque oubliée maintenant, dura 396 ans, c'est-à-dire de 1140 à 1536. A cette dernière date, le Pays-de-Vaud fut conquis par les Bernois sur la maison de Savoie ;

* Le vrai nom de ce dernier abbé est Claude Pollens, dit Bessonis.

et la réformation s'y étant établie, les religieux du lac de Joux abandonnèrent leur couvent et se dispersèrent dans divers monastères de Savoie et de Franche-Comté.

A la suite de cette révolution dans son régime politique et religieux, la Vallée changea bientôt de face. Quand les moines se retirèrent, elle n'avait encore qu'une seule commune et ne comptait que 20 familles tout au plus dans toute son étendue, lesquelles, à 8 personnes l'une dans l'autre, offraient la faible population de 160 habitants. Dès cette époque les défrichements s'étendirent; de nouveaux colons vinrent se réunir aux anciens, et la servitude personnelle, abolie par les Bernois, fut un premier pas vers un état plus heureux. Les nouveaux souverains annexèrent d'abord la Vallée au bailliage d'Yverdon; puis, en 1566, ils la réunirent au bailliage plus voisin de Romainmotier, toujours sous la réserve expresse des droits, libertés, franchises et bonnes usances de ses habitants. En 1544, les deux frères Gabriel et Michel Berney obtinrent de bâtir un moulin sur la Lyonne, sans aucun assujettissement. Les habitants du Lieu, jusqu'alors *mainmortables* et *taillables à miséricorde*, furent affranchis, sous la redevance annuelle de L. 38, et ne furent plus forcés, comme auparavant, d'aller moudre à Cuarnens, village situé à 4 lieues de leur demeure.

La population du Lieu s'étant accrue, quelques familles allèrent en 1554 s'établir plus haut à la tête du lac et sur le bord de l'Orbe, et commencèrent à

défricher une partie de terrain qu'occupe maintenant la paroisse du Chenit. L'année suivante, Berne inféoda le cours du Brassus à Jean Herrier, pour y établir des hauts fourneaux. La commune du Lieu disposait utilement de ses terrains incultes ; et le 10 mai 1557 elle vendit à deux gentilshommes normands, Julien David seigneur de Perron et François Prévôt seigneur de Beaulieu, un vaste désert, situé entre l'Orbe et les limites de la Franche-Comté, pour la somme de 500 florins de 4 batz, en se réservant les bois qui y étaient situés. Ces Français y établirent une verrerie et une chapelle réformée ; ils y plantèrent des vignes qui ne réussirent pas ; et bientôt dégoûtés de cette entreprise, ils revendirent ce local à la ville de Morges, qui y forma la montagne de Praz-Rodet. Ce Duperron fut le père du fameux cardinal Duperron, né à Orbe en 1556.

En 1571, les habitants du village de l'Abbaye se séparent du Lieu, jusqu'alors seule commune de la Vallée, et font une seconde commune : pour obtenir cette séparation, ils payent à celle du Lieu 20 florins, et lui laissent tout le terrain situé à l'occident du lac et de l'Orbe d'un côté, et de l'autre depuis le ruisseau de *Grouenroux* enhaut. En 1576, la petite seigneurie du Brassus est inféodée à un Genevois nommé Verro. La population du Chenit s'augmenta avec beaucoup de rapidité, et les premiers colons campèrent au lieu dit *Campou*, sous des baraques de broussailles entrelacées. Quelques cabanes situées près d'un sentier en prirent le nom, et furent l'origine de ce grand vil-

lage. La tradition dit que le Chenit tire son nom d'un petit bâtiment où un chasseur gardait les chiens du baron de La Sarraz, et le Brassus d'un ruisseau qu'on regardait comme *le bras supérieur* de l'Orbe. En 1590, le Chenit comptait déjà cinquante-deux pères de famille. Ils s'arrangèrent pour avoir un moulin à eux, afin de n'être pas obligés d'aller à celui de l'Abbaye, *vu le péril du lac*. En 1593, la commune du Lieu est affranchie de la cense d'une mesure d'orge et de deux mesures d'avoine, que chaque ménage devait à l'Etat. Il n'y avait alors pour toute la Vallée qu'un seul pasteur nommé Théobald Favre, résidant au Lieu. Son successeur s'étant noyé en traversant le lac pour aller officier à l'Abbaye, on établit un ministre dans cette commune. La seule occupation des habitants était l'exploitation de leurs vastes forêts, la culture de quelques champs d'orge et d'avoine, et le soin de leurs chèvres. La pêche du lac ne leur était permise que pour *noces, fêtes de femmes qui ont fait des enfants, et prèvères*. Ce dernier mot signifie, à ce qu'on croit, le repas qu'un homme donnait à ses voisins quand ils venaient l'aider gratuitement à monter la charpente de sa maison. En 1610, il y avait au Chenit 35 familles formant 309 personnes. Cette peuplade naissante désira avoir un temple et un ministre, vu l'éloignement de l'église paroissiale du Lieu, la difficulté des chemins en hiver, et la crainte d'être pillés par les Franc-Comtois, pendant leur absence pour aller au culte : en conséquence, le gouvernement leur accorda un diacre, qui devait résider au Lieu, et venir officier

au Chenit les jours de fête et de dimanche ; et promit de leur donner un subside en argent , pour bâtir leur temple. L'entreprise fut suspendue , parce que Berne se voyant menacé par le duc de Savoie , fit des préparatifs de défense , et envoya au Lieu 300 hommes avec deux pièces de canon, qui y restèrent en garnison une partie de l'été 1611 ; vint ensuite une maladie contagieuse qui exerça de grands ravages dans le Pays-de-Vaud, mais qui ne pénétra pas pour lors dans la Vallée , préservée de ce fléau , dit-on , parce que la fumée des charbonnières , très-nombreuses à cette époque , contribua à purifier l'air.

Tous ces contre-temps n'étouffèrent point le zèle des habitants du Chenit : mais malgré leur bonne volonté , ils étaient si simples et si ignorants , qu'ils n'auraient point pu exécuter leur dessein sans Pierre Lecoultre , homme d'une patience et d'une fermeté à toute épreuve , qui fut pour ses compatriotes ce que *Néhémie avait été pour les Juifs*. Il a laissé sur toute cette affaire un manuscrit intéressant par plusieurs détails ; il le commence en disant « qu'il a tout enregistré dans ce petit livret , pour servir de future » mémoire , à cause que c'est un lieu nouvellement » habité et accru dans les montagnes et joux noires , » et que c'est une nouvelle église, etc. » Nous en extrairons quelques particularités curieuses , en conservant par fois le style naïf du narrateur.

« Pendant ces troubles et émotions (de guerre et de » peste), nostre entreprise fut pour un petit de temps » offusquée , dont estions moqués d'aucuns de nos

» voisins, estimant qu'avions perdu courage. Mais le
» bon Dieu nous ayant touché le cœur, nous avons,
» le 24 octobre 1611, fait entre nous un *jet* (cotisation)
» de 160 florins pour suivre au bâtiment de l'église. »
Le gouvernement ayant établi un diacre, à condition
que les habitants du Chenit fourniraient dans la suite
une cure, un jardin et un pré, leur premier ministre
fut Pierre Tarin de Montagny, qui le 10 mai 1612 fit
son premier sermon dans une grange, parce que le
temple était à peine commencé. Leurs petits fonds
étant épuisés, ils furent fort inquiets pour se procurer
des ressources, et s'adressèrent au conseil du Lieu pour
en obtenir un prêt, « Laquelle requête fut refusée tout
» à plat, voire jusqu'à un sol. » Ne trouvant aucun
secours chez leurs combourgeois, ils recoururent aux
étrangers. Et voici ce qu'ils reçurent selon le MNST.
Commune de l'Abbaye, 14 florins. — Jean Berney de
l'Abbaye, 7 florins. — Le baron de La Sarraz, un sac
de méteil. — La ville de Morges, un char de vin et un
sac de froment. — Samuel d'Aubonne, châtelain de
Morges, trois setiers de vin. — Les frères Verro, sei-
gneurs du Brassus, trois grandes fenêtres. — « Nous
» étant adressés aux nobles bourgeois de Romain-
» motier, lesquels de leur bon gré et franche volonté
» nous accordèrent... rien. » — Tous les fonds de
terre furent taxés et produisirent 200 florins : avec
ces modiques secours, et surtout par les travaux gra-
tuits des paroissiens, le temple fut achevé en novembre
1612 : mais il y manquait une cloche ; le gouverne-
ment en donna une du poids de 675 livres. Lecoultre

alla la chercher à Berne, où il la reçut, dit-il, sans qu'on lui demandât ni or, ni argent, ni présent quelconque, et il vint heureusement, *lui et sa cloche*, par eau de Morat à Yverdon, et de là par terre au Chenit, où elle sonna pour la première fois le jour de Noël 1612. Le transport de la cloche coûta 36 florins : la toise des murs du temple, de 18 pieds de hauteur sur 4 d'épaisseur, coûta 7 florins. Pour couvrir le reste de leurs dépenses, les paroissiens firent un second *jet* d'un florin six sols par tête.

En 1622¹, il y eut le jour de Pentecôte un tremblement de terre dans la Vallée, et en septembre de grandes flammes dans le ciel : c'était sans doute une aurore boréale. La disette fut affreuse dans le canton. La mesure de froment coûtait 10 florins, et l'on fut réduit à triturer des glands pour en faire une espèce de pain. La mauvaise nourriture occasionna une peste ou maladie contagieuse, qui pénétra dans la Vallée et y régna quatre étés consécutifs, s'arrêtant toujours aux approches de l'hiver. Au Chenit, on abandonnait les malades dans les maisons, et les gens bien portants se baraquaient au fond des forêts : des femmes Franc-Comtoises qui, ayant eu la peste et s'en étant guéries, ne craignaient pas de la reprendre, venaient soigner les pestiférés ; s'ils mouraient, elles emportaient tout ce qui était dans la maison. On donnait le nom de *marronnes* à ces singulières gardes-malades. Les morts n'étaient plus portés au cimetière, et les survivants restaient dans la plus profonde misère.

En 1624, un ouragan affreux renversa des forêts entières; depuis le Bois d'Amont à l'Abbaye, on pouvait faire 5 lieues de chemin sur les arbres abattus, sans toucher la terre.

En 1627, Simon de Hennezel d'Yverdon obtint du gouvernement le droit de construire sur l'Orbe des usines, forges et rouages, sous une redevance annuelle de 30 florins. Les Franc-Comtois étant venus à main armée couper les forêts de la Vallée, furent repoussés par la force : alors s'établit la coutume que tous les hommes allaient armés à l'église, et déposaient leurs fusils dans un râtelier placé à l'entrée. Pendant la guerre de 30 ans, les Suédois, maîtres de la Franche-Comté, ne respectaient pas la frontière suisse; un de leurs détachements entra dans la Vallée et se mit à piller, mais il fut repoussé par la ruse d'une femme. Le petit lac, qui précédemment était séparé du grand lac par un long canal de communication, s'étant fort augmenté et menaçant d'envahir toutes les prairies de ses bords, on découvrit qu'une grande fissure de rocher, nommée *entonnoir*, par laquelle les eaux s'écoulaient, avait été fermée : le gouvernement ordonna en 1630 de rouvrir cet entonnoir, aux frais des héritiers d'un Genevois nommé Hippolyte Rigaud, parce qu'il fut prouvé que cet homme, pour avoir une plus grande masse d'eau au service de son moulin de Bonport, avait, en 1571, bouché cet *évier* naturel avec une poutre énorme, surchargée d'une enclume pour la tenir en place. Ce fut à peu près à la même époque que la commune du Lieu bâtit le pont entre les deux

lacs , pour faciliter ses communications avec celle de l'Abbaye, souvent interrompues par les débordements : l'ayant fait sans permission, elle resta chargée de l'entretien de ce pont , qui a donné son nom à un village voisin.

En 1646 , après de longues altercations , le Chenit parvint à se séparer du Lieu , et devint la troisième commune de la Vallée : des procès ruineux, qui durèrent près d'un siècle, commencèrent entre cette nouvelle commune et divers particuliers , concernant les bois et les pâturages possédés par ces derniers dans le territoire de la première.

En 1648 , des députés de Berne et de la Franche-Comté (alors aux Espagnols) fixèrent les limites de la Vallée du côté du lac des Rousses , par un singulier moyen que nous rapporterons autre part. Les habitants des hameaux situés à l'orient de l'Orbe étaient assujettis pour le focage à une cense annuelle de 35 florins , dont ils se délivrèrent loyalement , en payant le capital au 5 , c'est-à-dire 700 florins.

En 1674 , établissement d'une bourse des pauvres au Chenit : son premier recteur , Abram Mignot, rend un compte qui la porte à 30 florins : dès lors elle s'est accrue jusqu'à la somme de 35000 florins et au-delà. A cette époque , les habitants de la Vallée , bornés à la vie forestière , presque tous bucherons ou charbonniers , étaient encore à demi sauvages : ils n'avaient pas même de cuillers pour manger leur potage ; ils n'habitaient que de mauvaises baraques, et ignoraient les arts les plus nécessaires. Peu à peu la surabondance

de leur population les força à émigrer dans la plaine pour y chercher de meilleurs établissements ; et il y a maintenant bien peu de communes dans le Pays-de-Vaud, où l'on ne trouve quelque famille sortie de ces montagnes. Le seigneur du Brassus vend, en 1684, son fief au gouvernement pour la somme de 9225 florins. En 1686, un tribunal de première instance est établi au Lieu, que son ancienneté et ses foires faisaient regarder comme le chef-lieu de toute la Vallée. Ce tribunal fut aboli en 1704, et on lui substitua dans chaque commune un consistoire, qui gérait les tutelles, et dont le président jugeait sans appel jusqu'à la somme de 40 florins.

La première instruction publique commença au Chenit en 1688 par une femme, dont le nom mérite d'être conservé ; c'était M. Bocci, surnommée *la MoINETTE*, parce que son père avait été moine : elle allait de hameau en hameau tenir en plein air une école ambulante, et montrait à lire aux enfants des deux sexes : on la payait en pain d'avoine et en fromage maigre. Pierre Bugnion, pasteur du Chenit, travailla avec succès à tirer sa paroisse de la barbarie, et y fit, de 1690 à 1696, établir quatre écoles desservies par des femmes. En 1694, un incendie consume une partie du village du Lieu, et détruit les archives de trois communes qui y déposaient.

Pendant six dimanches de la belle saison, il y avait sur diverses montagnes de nombreux rassemblements ; le vin, la danse, plusieurs jeux de force et d'adresse y attiraient les habitants soit de la plaine soit de la val-

lée ; la gymnastique des Alpes avait passé dans le Jura par les vachers du Pays-d'Enhaut qui venaient y faire le fromage. Les jeunes bergers s'y exerçaient à la lutte, au saut, au jet de la pierre : ce dernier exercice consistait à placer sur son épaule un lourd caillou , et à le lancer aussi loin que possible. Des rixes sanglantes arrivées au Mont-Tendre, sur la fin du XVII^e siècle, engagèrent le gouvernement à proscrire ces réunions pastorales sur les hauts lieux : elles furent suspendues pendant quelques années ; mais elles recommencèrent peu à peu , et subsistent encore de nos jours.

De 1688 à 1696 , une suite de huit mauvaises récoltes consécutives désola la Vallée : les habitants, pâles et décharnés, ne vivaient que d'une bouillie de farine d'avoine détrempée d'un peu de lait : comme il n'y avait encore ni jardin ni légumes , plusieurs familles se nourrissaient en été de baies sauvages , de feuilles , de racines , de têtes de carline* : on vit des enfants brouter l'herbe. Berne y envoya des secours en grain et en argent , et les communes s'endettèrent pour empêcher leurs bourgeois de périr de faim. Par une suite de ces dépenses extraordinaires , et plus encore par des procès longs et ruineux , le Chenit se trouva chargé d'une dette de 25000 florins : les créanciers firent arrêter les deux gouverneurs de cette commune , qui restèrent alternativement en prison , jusqu'à l'entier paiement de cette somme.

* Herbe très-épineuse , qu'on appelle aussi *chardonnerette* et *caméléon blanc*.
(Edit.)

Jusqu'à l'an 1704, le pasteur du Chenit résidait au Lieu, d'où il venait officier au temple du Sentier les dimanches et les jeudis : cette année-là on lui bâtit une cure près de son église, pour laquelle la commune du Lieu donna 1000 florins, celle de l'Abbaye 750, et celle du Chenit 500, outre le transport des matériaux ; le gouvernement fit le reste. Le premier pasteur qui habita la cure fut Abram Malherbe ; il répandit dans sa paroisse le goût de l'instruction et de la musique sacrée ; et à la place des femmes qui avaient enseigné à lire aux enfants jusqu'alors, on établit des hommes pour maîtres d'école. Le Chenit était regardé comme la Sibérie du Pays-de-Vaud, et de 1612 à 1700 il y eut une succession de 27 pasteurs dans cette église, où l'on n'allait que par force.

En 1706, après une longue sécheresse, les forêts de la Vallée s'enflammèrent ; l'incendie dura plusieurs jours, et ruina diverses familles qui menaient la vie forestière. Mais, comme le remarque le judicieux auteur de la Chronique de la Vallée, « de ce mal sortit » un bien, l'industrie. Il fallut alors chercher des » moyens de vivre, et les arts commencèrent à s'in- » troduire. L'écriture se perfectionna : plusieurs jeu- » nes gens s'instruisirent pour pouvoir ensuite instruire » les autres dans les écoles : quelques-uns apprirent » les métiers de tailleur, de cordonnier, de menuisier. » Alors on fit les premières horloges en bois. Jusqu'à » ce temps, on comptait les heures, le jour, par le » passage du soleil et de l'ombre dans les cheminées, » et la nuit par l'inspection des astres. Bientôt on fa-

» briqua des horloges en fer et en laiton, des couteaux,
» des rasoirs, des serrures, des boucles, des fusils :
» on établit des jardins à légumes : les femmes appri-
» rent à tricoter : auparavant on ne portait point de
» bas, mais des guêtres larges et sans boutons, qui
» n'entraient pas dans le soulier : le tout en grossier
» drap de laine, dont était le reste de l'habillement.
» Alors aussi la commune, par la bonne économie et
» le désintéressement de ses préposés, s'affranchit to-
» talemment de ses dettes. » — En 1707, les commu-
nes firent fermer une verrerie, parce qu'elle épuisait
les forêts de la Vallée, qui souffrirent encore une
grande diminution par un second incendie arrivé dans
les bois de la Grand-Roche.

1719. On bâtit au Chenit une maison commune pour les écoles et les assemblées du conseil : on plaça dans la grande forêt du Risoux, limitrophe de la Franche-Comté, 246 bornes sur une longueur de 26015 pas, et 26 à Petra-felix sur une longueur de 2820 pas. L'année suivante, Joseph Guignard du Chenit, ayant appris le métier de lapidaire dans le pays de Gex, revint dans sa commune, y forma plusieurs élèves, et rendit un service signalé à cette contrée, en lui procurant une branche d'industrie très-lucrative pendant un demi-siècle, dont le principal débouché était Genève.

En 1725, la population du Chenit étant de 1360 personnes, le premier temple construit en 1612 se trouva trop petit de moitié, et il fallut en bâtir un plus vaste. Une députation alla à Berne, et obtint un don

de 750 fl., et une seconde cloche de 17 quintaux, qui fut envoyée, montée et ferrée, franco à Yverdon. On se mit à construire un nouveau temple qui devait être deux fois plus grand que l'ancien. Mais les gouverneurs le firent trois fois plus grand : d'abord on les désapprouva d'avoir outrepassé leurs pouvoirs ; l'avenir justifia leur prévoyance, par les progrès d'une population toujours croissante. Il y eut un tel zèle et un tel accord des paroissiens, que l'entreprise fut achevée en novembre 1728. La maçonnerie coûta 9 florins la toise ; le fenêtrage 156 L. 10 s. ; l'ouvrage du couvreur 72 L., la chaire 40 L. : tout l'ouvrage revint à 8000 fl., sans compter un nombre prodigieux de journées d'hommes et de chevaux, faites gratuitement par les paroissiens, qui y vinrent à tour de rôle : quelques dons furent faits sans être demandés, et acceptés avec reconnaissance. La ville de Morges donna 30 fl., un sac de blé et 200 pots de vin. — La commune de Bursins, 25 florins. — Le baron de La Sarraz, huit mesures de méteil. — Trois frères Berney, chacun trente batz, etc.

Philippe Bridel de Moudon, qui fut pasteur du Chenit de 1719 à 1747, avança beaucoup, par ses travaux, la civilisation et l'instruction de cette paroisse : il perfectionna les quatre écoles et en fit établir une cinquième en 1737 : il obtint de Berne un don de 1500 fl. pour augmenter les pensions des régents ; il s'occupa avec succès à substituer parmi ses paroissiens la langue française au patois franc-comtois qu'ils parlaient ; il fit faire de grands progrès à la musique

sacrée, par laquelle cette église se distingue singulièrement: il introduisit l'usage de la trompette pour régler et soutenir le chant des Psaumes: les premiers qui en sonnèrent, l'an 1727, furent les quatre fils d'Abraham Meylan. L'industrie augmentant chaque année, apporta des changements marqués dans les mœurs longtemps agrestes et sauvages: on fit dans les maisons de grandes fenêtres, au lieu de guichets sans vitrages: on établit dans les chambres des poiles jusqu'alors inconnus, etc. L'auteur de la Chronique ajoute: « Je souhaiterais qu'on eût retenu cette simplicité, cette franchise, cette naïveté des ancêtres, » et cette candeur dont la dissimulation, la subtilité, » la flatterie et la fausse politesse ont pris la place chez » quelques-uns. »

En 1748, le besoin d'une communication sûre et régulière engagea le gouvernement à établir une poste aux lettres dans la Vallée, et un courrier deux fois par semaine du Chenit à Romainmotier. Cette même année, Samuel-Olivier Meylan, du Chenit, ayant appris à Rolle la profession d'horloger, revint dans sa commune, y fit plusieurs élèves dans son art, et procura à cette population surabondante une nouvelle source d'industrie et de commerce. Cet artiste fut d'abord traversé par la maîtrise des horlogers du Pays-de-Vaud, établie dès l'an 1723: mais le gouvernement eut la sagesse de dispenser les horlogers des montagnes des réglemens observés par ceux de la plaine, qui exigeaient d'être cinq ans apprenti, et trois ans compagnon, avant de pouvoir être maître. En

1753, il y avait déjà onze maîtres horlogers établis au Chenit, qui s'érigèrent en maîtrise particulière; mais on ne tarda pas à reconnaître l'abus de ces corporations, qui ne servent qu'à entraver l'industrie; et cette maîtrise fut abolie en 1776. Dès lors l'horlogerie fit des progrès rapides, et ouvrit avec Genève un commerce très-avantageux. Plusieurs maisons s'enrichirent; et sans la manie d'un luxe désordonné, surtout dans les vêtements des deux sexes, le Chenit aurait pu devenir une des communes les plus opulentes de la Suisse: celles de l'Abbaye et du Lieu, plus attachées à la vie pastorale et agricole, restèrent dans la médiocrité, et conservèrent plus longtemps la simplicité des anciennes occupations et des mœurs montagnardes.

En 1751, la fonte des neiges et de grandes pluies élevèrent les eaux à une telle hauteur, qu'elles emportèrent le pont entre les deux lacs, submergèrent la digue, détruisirent les moulins de Bonport, et entrèrent dans les maisons du Pont, des Charbonnières, du Rocherai, etc. En 1755, au contraire, les eaux furent si basses, qu'on passait à pied sec entre les deux lacs: on profita de cette circonstance pour nettoyer l'entonnoir par lequel le superflu des lacs s'écoule à Bonport: on vit alors que cette ouverture ressemble à une grande *trémie* percée de plusieurs petits trous, au milieu desquels il y a un puits à peu près rond et d'une circonférence d'environ huit pieds: c'était le même qui avait été tamponné en 1571. Les communes du Lieu et du Chenit relevèrent les digues entre les

deux lacs, fondèrent sur pilotis une large et commode chaussée, et bâtirent un pont de bois sur le canal de communication. Le gouvernement contribua, par un don de trois mille florins, à cet utile travail. En 1757 commença entre le gouvernement et les deux communes du Chenit et du Lieu un procès qui dura plusieurs années, concernant la grande forêt du Risoux. Quoique les frais eussent été compensés entre les parties, il en coûta aux deux communes environ 40 000 fl.

L'augmentation du commerce, notamment le transport des bois travaillés en planches, en échalas, en bardeaux, en futailles, nécessita une nouvelle route, qui mît les villes d'Aubonne, de Rolle, de Morges, en communication plus directe avec la Vallée, surtout avec le Chenit, pour lequel l'ancienne route de Petrafelix était trop longue. On en commença donc une en 1766, qui se dirigeait du Brassus par Gimel sur la plaine. Le gouvernement donna pour cette route 2000 fr., 100 fr. pour la poudre et le paiement de l'architecte inspecteur; les terres des bailliages de Romainmotier, d'Aubonne et de Morges, auxquels ce chemin était principalement utile, furent imposées et durent payer annuellement, jusqu'à ce que tous les frais fussent couverts, la modique contribution suivante : pose de vigne, 4 batz; de pré à *record*, 2 batz; de pré sujet au parcours, 1 batz; de champ, $\frac{1}{2}$ batz; de bois de haute futaie, 3 batz; d'autre bois, 1 batz; de montagne et pâturages, 2 batz. Le chemin fut achevé en 1770, et l'on établit un bureau de péages au Brassus.

Une grêle désola la Vallée le 17 août 1768, brise les toits, détruit les foins, les orges et les avoines non encore recueillis : il fallut plusieurs jours pour fondre l'épaisse couche de grêlons, la plupart pesant deux onces, qui blanchissaient le terrain.

1771. Etablissement d'un tribunal inférieur pour les trois communes, siégeant au Lieu, composé d'un châtelain et de douze jurés : grande misère occasionnée par la cherté des grains ; la mesure de blé coûtait 40 batz : la commune du Chenit en obtint du gouvernement 150 sacs à 32 batz la mesure, et toute la Vallée en reçut des secours pécuniaires pour les plus pauvres familles.

1777. La commune de l'Abbaye désirant procurer un plus grand écoulement au lac et découvrir de nouvelles issues dans les *entonnoirs* vrais ou prétendus, fit un batardeau pour arrêter la communication entre les deux lacs. Les eaux du grand lac s'étant alors élevées de douze pieds au-dessus du niveau du petit, enfoncèrent le batardeau, et il s'établit un courant terrible qui dura 4 heures, jusqu'à ce que le niveau fut rétabli : la chaussée fut abîmée et les pilotis en partie arrachés. La commune de l'Abbaye dut réparer à grands frais tout ce désastre, causé par l'impéritie de son entrepreneur, et l'ouvrage ne fut achevé qu'en 1780.

En 1783, la population du Chenit était de 334 familles, formant 1903 individus.

NB. Cette notice est intéressante par divers détails sur les progrès des défrichements, de la civilisation et de l'industrie dans la Vallée. Elle contient quelques faits curieux et peu con-

nus, et montre de quoi est capable une peuplade, tant misérable et reculée soit elle, quand elle a de l'union, de l'énergie, de la patience, de la frugalité, et qu'elle vit sous un bon gouvernement qui vient à son secours. Les matériaux de cette pièce sont puisés dans les recueils de *Ruchat*, dans des notes particulières, et surtout dans un manuscrit in-folio de 216 pages, intitulé : *Recueil Historique sur l'origine de la Vallée du Lac-de-Joux, l'établissement de ses premiers habitants, celui des trois communautés, et en particulier de celle du Chenit, avec un recueil abrégé de ce qui est arrivé dans ce petit coin de pays, pendant 640 ans, etc. ; par Jaques-David Nicole, juge et président de l'honorable conseil du Chenit**. Le modeste et judicieux auteur de cette chronique a placé à la tête de son ouvrage les vers suivants :

Lecteur, qui que tu sois, qui verras ce recueil,
Daigne lui accorder un favorable accueil !
Veuille, par un motif de douce complaisance,
User, à son égard, de ta condescendance,
Et, mettant de côté son imperfection,
Regarder seulement la bonne intention
De celui qui l'a fait, qui, pour sa récompense,
N'exige rien de toi, sinon de l'indulgence ;
Car, il n'a employé le temps de son loisir
Qu'en vuë simplement de te faire plaisir,
Et non point à dessein de briguer un suffrage,
Bien ou mal mérité, pour son petit ouvrage.



A la revue générale des milices de la Vallée de Joux, en mai 1743, parut le Nestor des soldats du Pays-de-Vaud; il se nommait Claude Rochat; il était bourgeois de la commune du Lieu et habitait celle du Chenit; il se rendit sur la place d'armes et se mit au-devant du bataillon, l'épée au côté, et la hallebarde à la main. Interrogé sur son âge, il montra son extrait baptistaire, qui indiquait le 28 avril 1642 pour le jour de son baptême, et prouva ainsi qu'il avait 101 ans. Une taille haute et bien proportionnée, des cheveux blancs fort épais, un visage sans rides et haut en couleur, une longue moustache bien fournie, attiraient tous les regards sur ce brave vétéran, et en faisaient un objet de respect et d'admiration. Il mourut le 27 novembre 1751 âgé de 109 ans et 7 mois, sans avoir éprouvé d'autre infirmité qu'une faiblesse de jambes, qui ne lui permettait plus de marcher les dernières années de sa vie.



Il s'agissait en 1648 de fixer les limites entre la Vallée de Joux et la Franche-Comté, alors possédée par les Espagnols : les députés des gouvernements respectifs étaient venus de Berne et de Besançon sur

la frontière, et ils devaient entre autres placer une borne à *une lieue vulgaire du lac des Rousses*, comme le portaient les titres des anciennes limites. Après de longs débats sur ce qu'il fallait entendre par *une lieue vulgaire*, voici comment on s'y prit pour la déterminer. Les députés choisissent deux hommes, à peu près de même force et de même âge, l'un Franc-Comtois et l'autre Suisse; ils les font partir à la même minute de l'extrémité orientale du lac des Rousses, et leur prescrivent de marcher, sans courir, le long de l'Orbe du côté du Chenit, et de s'arrêter au signal qu'on leur donnerait, quand l'heure serait écoulée. Naturellement, le Suisse qui désirait reculer les frontières de son pays chemina plus lentement que le Franc-Comtois, qui voulait avancer les siennes; aussi, au bout de l'heure de marche, ils se trouvèrent à une assez grande distance l'un de l'autre. Les députés arrivent; ils mesurent cette distance; ils en prennent exactement le milieu, et à ce terme moyen ils placent une grande borne, sur laquelle on voyait encore, il n'y a pas longtemps, d'un côté les armes d'Espagne et de l'autre celles du canton de Berne. Cette anecdote rappelle les fameux *autels des Philènes* entre Carthage et Cyrène. (Rollin, Histoire ancienne, tome I, page 244).



PRÉCIS HISTORIQUE

*Sur la vallée du Lac-de-Joux, de 1140
à 1780.*

La vallée du Lac-de-Joux, située à l'extrémité la plus occidentale de la Suisse, est renfermée dans les flancs du mont Jura, entre le Pays-de-Vaud et la Franche-Comté: elle tire son nom d'un lac formé par l'Orbe, et des hautes montagnes boisées qui l'entourent, appelées *Joux* dans l'ancien langage: elle contient environ 4000 habitans en trois communes, qui sont le Lieu, l'Abbaye, et le Chenit: l'époque à laquelle cette vallée commença d'être habitée n'est pas connue; et c'est seulement au milieu du XII^e siècle, qu'on peut avec quelque certitude rapporter la première colonie qui s'y établit.

Une tradition, recueillie par les légendes monastiques, prétend qu'à-peu-près dans le même temps où les deux frères Lupicin et Romain fondèrent les couvens de St. Claude et de Romainmotiers, c'est-à-dire au VI^e. siècle, l'hermite Pontin

bâtit une cellule et un oratoire là où existe maintenant le village paroissial du Lieu, appelé dans les anciens documens *Locus Pontii*, et qui étant le plus ancien de la Vallée, avalu à cette contrée chez les paysans le nom de *Combe du Lieu*. Quelques débris de forges et de rouages découverts dans le lit primitif du Brassus, assez éloigné de son lit actuel, et une meule de moulin à bras déterrée près du Sentier, semblent attester des habitations fort anciennes. Une route maintenant effacée longeoit depuis St. Cergues le flanc du Jura dans toute la longueur de la Vallée, et servoit aux communications entre Genève et l'antique Abbaye de Romainmôtiers : quelques chasseurs de la plaine pénétroient seuls dans les noires forêts de cette vallée déserte, ou quelques pêcheurs venoient tendre leurs filets dans les eaux de son lac solitaire. La cellule de Pontius s'étant changée en couvent, ce fut, dit-on, dans ses alentours que s'établirent les premiers Colons et que s'opérèrent les premiers défrichemens : mais tout ceci est fort incertain.

Un autre couvent de l'ordre des Prémontrés, situé sur le bord oriental du lac, appelé d'abord l'Abbaye de Cornens, et ensuite l'Abbaye du lac de Joux, est d'une

date plus récente et mieux déterminée : il fut fondé et doté en 1140, par Ébald seigneur de la Sarraz, qui aux termes de la chartre de fondation, lui donna le lac et toutes les terres d'alentour dans les limites des grands monts, comme les eaux pendent et coulent vers ledit lac : Gui de Marlanie, évêque de Lausanne, autorisa cette fondation par une chartre de la même année, et le Pape Innocent II la confirma. Nous allons donner la suite des Abbés ou Prieurs connus, tirée des chartres et documens qui nous restent ; sur laquelle j'observerai qu'il y a des lacunes qu'on n'a pu remplir, et que l'Abbé de Romainmotiers étoit quelquefois aussi Abbé du lac de Joux.

I. Théodoric, premier Abbé, est connu par une chartre de 1141 ; elle porte que Gui, évêque de Lausanne, " donne à lui
" Théodoric, Abbé du lac, et à ses frères,
" pour y bâtir un couvent, les terres
" cultivées et incultes, les eaux et les
" forêts de son domaine de Bellevaux
" (*Bellauwerda*) au Jorat, depuis le mont
" de Gourze au ruisseau du Granet". Parmi les témoins sont, Arducus évêque de Genève, Ulrich de Corsi, Vauthier de Puisdoz, et Amédée de Blonay : ce dernier donne au nouveau couvent quelques

dixmes, et nommément celle de Puisdoz

II. Etienne: cet Abbé, pour conserver le souvenir des fondateurs de son couvent, dit dans un acte de 1149, qu'il ne veut pas que le laps du temps fasse oublier à la postérité, que par faveur singulière, Ubald, seigneur de la Sarraz, sa femme et ses enfans, de même que Rodolphe et Millo de Cornens, leurs femmes et enfans, ont fait donation à l'Eglise et aux frères de Ste. Marie Madelaine du lac, de tout l'héritage qu'ils possédoient en commun autour du lac, pâturages, forêts, cours d'eaux, et montagnes dont les eaux tombent audit lac. En 1155, l'abbé Etienne eut un long procès avec l'Abbé de St. Claude, qui lui disputoit la possession de la Vallée et la pêche de son lac. L'archevêque de Tarantaise, et Amédée, évêque de Lausanne, n'ayant pu le terminer, le Pape nomma en 1157 l'archevêque de Vienne pour arbitre: ce dernier, par une chartre de la même année, arrêta en substance les articles suivans: 1^o. que l'Abbé du lac de Joux reste en pleine possession du local de son couvent, sur lequel celui de St. Claude lui cède tous ses droits, aussi long-temps que ledit couvent subsiste; se réservant de les faire valoir, si les religieux venoient à l'abandonner:

2°. que pour la possession des prés et la pêche, les frères du lac donneront à l'abbaye de St. Claude une cense annuelle de 160 truites : 3°. que le Lieu, habité par l'hermite Pontius et les siens, reste également à l'Abbé en paisible possession, moyennant trois sols Lausannois et trois livres de cire par année : 4°. que les habitans dudit Lieu pourront étendre leurs défrichemens de trois côtés, aussi loin qu'ils voudront, toutefois sans pouvoir y construire aucun bâtiment : 5°. que du quatrième côté, qui est le côté de Moutte, ils pourront s'étendre à trois jets d'arbalète, et pas plus loin : 6°. que l'intervalle entre Moutte et le Lieu ne sera concédé à personne pour y habiter. L'abbé de Bonmont et Lavaric de Trevelin sont nommés parmi les témoins de cet acte, corroboré d'une excommunication contre les réitens. Les mêmes difficultés s'étant réveillées dans la suite, furent enfin terminées définitivement en 1319, de la même manière, excepté que la redevance de l'Abbaye du lac fut portée à 45 sols Genevois. En 1158, le pape Alexandre III confirma les privilèges de l'Abbaye, et l'empereur Frédéric I fit la même chose en 1180, par une chartre datée de Mulhausen, qui détermine les limites de la

Vallée d'après ses bornes naturelles. Par une autre chartre de 1184, corroborée le 26 août 1186, le même Empereur reconnoît les droits de son vassal Ebald de Grandson, seigneur de la Sarraz, et de ses successeurs, sur toute la Vallée, „ depuis le lieu dit Pierre Fullis (*Petra*
 „ *Felix*) jusqu'à une lieue vulgaire pro-
 „ che le lac dit *Quinsonnet* (lac des
 „ Rousses), selon la manière de limiter
 „ de la terre de Vaud; et depuis le mont
 „ appelé *Riziou* qui se retourne sur Mo-
 „ tios (*Moutte*), jusqu'au mont Mon-
 „ tendre, dont le haut penche du côté
 „ de Vaud; comme les eaux tombent
 „ dudit mont vers le lac de dite Abbaye
 „ et vers l'eau appelée Orbe, qui sort
 „ du lac *Quinsonnet*, pour tomber au lac
 „ de la prédite Abbaye.” — NB. En cel-
 „ tique *Qin-son* signifie *belle-source*.

III. Humbert. En 1220, le petit nombre de religieux qui restoient au couvent primitif du Lieu abandonna la Vallée et se retira à St. Claude.... En 1230, l'Abbé reconnoît par une chartre Ebald, ainsi que ses ancêtres et successeurs, pour fondateurs, gardiens et avoués de l'Abbaye du lac avec toute juridiction; il s'engage, sous peine de 100 marcs d'argent, à n'aliéner aucun fonds de son église sans leur

consentement, et se charge de rembourser 360 livres Lausannoises avancées par Ebald, pour le procès soutenu dans l'affaire du Lieu de l'hermite Pontius. Ce même Abbé reconnoît, en 1244, en faveur d'Aimon de la Sarraz, fils d'Ebald, le droit d'élever des bâtimens dans toute la Vallée, excepté dans l'enceinte du couvent, et dans l'espace de deux portées d'arbalette, *tirée par un homme de taille ordinaire*, du pied du mur du grand autel. Ledit Aimon, de son côté, accorde à l'Abbé quelques dixmes, et le droit de bâtir une maison forte dans quelque place murée pour s'y retirer en temps de guerre. C'est au temps de l'abbé Humbert ou de son successeur, dont le nom est inconnu, qu'il faut placer le fait suivant, conservé par tradition chez les habitans de la contrée. L'Orbe ne formoit primitivement qu'un seul lac dans la vallée de Joux, et ce lac étoit beaucoup plus étroit qu'il n'est maintenant : à son extrémité, près du local où a été bâti dès lors le village du Pont, un ruisseau se détachoit, traversoit un grand marais souvent sous l'eau, et alloit se perdre au pied des collines de l'Épine, dans des fentes de roe nommées *entornoirs*. Les religieux desirant augmenter la pêche, dont ils vivoient en

grande partie, résolurent d'aggrandir le lac; dans ce but, ils tamponnèrent les *entonnoirs* avec soin: alors non-seulement le lac supérieur s'étendit considérablement aux dépens de ses rivages encore inhabités; mais le marais devint un second lac plus petit que le premier, et prit le nom de *lac Brenet*. L'étymologie appuie cette tradition; car en celtique *Bre-naid* signifie le *saut de la rivière*: en effet, la rivière s'y précipite dans des scissures de rocher.

IV. Nicolas. Cet abbé, connu par un acte de 1301, commença à attirer des colons autour de son couvent. Aimé, fils de Jean de la Sarraz enseveli dans le cloître de l'église abbatiale, lui accorda en 1307 le droit de recevoir des habitants, depuis Petrafelix jusqu'à l'Abbaye, et de là en remontant le lac jusqu'à l'Orbe, lesquels peuvent extirper les bois, clôturer les prés et bâtir des maisons au long et au large; lui donnant sur eux juridiction, seigneurie, droit de prise de corps, d'amende et de grace. L'acte porte, que quand le tribunal abbatial aura condamné un malfaiteur à être puni en son corps ou mutilé dans ses membres, il sera conduit à la porte du château de la Sarraz, pour y recevoir son châtiment, et que ses

biens seront confisqués au profit du couvent. En retour de cette concession, l'Abbé du lac doit payer annuellement à Noël au seigneur de la Sarraz, pour chaque serf faisant feu, un ras d'avoine et une poule, ou, s'il aime mieux, six deniers Lausannois. En 1317, après de longs procès, l'abbé de Bonmont achète toutes les prétentions de l'abbaye de St. Claude sur la Vallée, et vend le droit de pâturages et un vaste terrain nommé le *Amburnex* à diverses communes et personnes de la plaine de Vaud: en 1330, l'Abbaye veut mettre une imposition sur les habitants du Lieu; ceux-ci se soulèvent; mais étant les plus faibles, ils sont condamnés par des arbitres, à se prosterner à genou devant l'autel de Sainte Marie Madeleine, *un cierge allumé au poingt, et de crier grace et merci.* En 1344, François de la Sarraz, pour payer ses dettes toujours croissantes *pas les usures*, vend la Vallée à Louis de Savoye, baron de Vaud, pour 1000 livres Lausannoises, se réservant pour lui et les siens de la Sarraz et de la Vallée l'usage des bois et des pâturages *sans servitude aucune.* Le nouveau seigneur annexa la Vallée à sa seigneurie des Clées, et lui donna les mêmes privilèges. Catherine, héritière de Louis de Savoye,

vend en 1359 son Pays-de-Vaud, et par conséquent la Vallée, à Amédée VII comte de Savoye; lequel étant en son château de Morges, confirme par acte spécial du 14 juillet 1359, aux nobles, bourgeois, manans et habitans des Clées et de la Vallée, tous leurs anciens droits et privilèges; et sur leurs plaintes qu'ils étoient molestés par ses receveurs, il les exempte de tout péage et gabelle dans son Pays-de-Vaud, moyennant 100 florins d'or, petit poids, une fois payés.

V. Henri. Les gens des Clées vouloient contraindre ceux du Lieu, comme jouissant des mêmes privilèges, à contribuer aux fortifications de leur bourg: sur leur refus, Nicod de St. Martin, capitaine et chatelain des Clées, fut pris pour arbitre, et décida en 1396, que les hommes du Lieu seroient exempts de cette charge, en payant sur le moment 45 florins bon or (le florin à 14 sols) et une redevance annuelle de 40 sols: l'abbé Henri ratifia cet accord.

VI. Guillaume de Bottens reconnoît, par un acte du 4 août 1445, Guillaume de la Sarraz pour protecteur et avoué de son Abbaye; et par un autre acte du 16 janvier 1449, le même Abbé reconnoît au duc de Savoye, entre les mains de Ja

ques Guibert son secrétaire, la haute juridiction sur les hommes taillables du Lieu et sur les étrangers qui s'y établirent ; réservant les lieux saints, et les droits de Vidomat et de Métralie appartenans au baron de la Sarraz et à Pierre de Jogne.

VII. Nicolas de Gruffi de Saint Saphorin. Il a un procès avec le baron de la Sarraz touchant l'exercice des droits que lui donnoit son titre héréditaire d'avoué de l'abbaye de Joux : l'Abbé est condamné, en 1467 par Jean de Saroye comte de Romont, et forcé de reconnoître les droits du baron sur le pâturage et les forêts de la Vallée.

VIII. Jean Polleni de Lausanne. Cet abbé fixa dans la Vallée Vinet Rochat, de Ville-Dieu en Bourgogne, et ses trois fils, hommes industrieux et laborieux : pour cela, par un acte du 14 janvier 1480, il leur inféoda à perpétuité le cours de la Lionnaz depuis sa source aux murs du couvent, pour y construire des usines (hauts fourneaux), des forges et des rouages ; des pâturages au Mont du lac pour leurs troupeaux, des forêts pour y couper des bois de construction et y faire le charbon nécessaire à leurs travaux : il leur accorda de plus, la permission de

pêcher à la ligne, de moudre gratis au moulin de l'abbaye, pourvu qu'ils y fassent des réparations; et de bâtir par-tout où bon leur sembleroit, excepté dans l'enceinte des murs du couvent; réservant pour le seigneur de la Sarraz le droit de focage, et pour l'Abbaye la juridiction sur lesdits Rochat et leurs descendants, le droit du dernier supplice excepté; la dixme des champs qu'ils ensementeront, et le pouvoir de construire un moulin à grain et à scie sur le terrain qu'il leur concède. C'est de ce Vinet et de ses trois fils que descend la famille Rochat, la plus nombreuse sans contredit du canton, puisqu'on a vu, il y a un demi-siècle, une compagnie de milice de la Vallée, dont tous les hommes, officiers et soldats, portoient ce nom; et c'est à eux que doit sa naissance le grand village de l'Abbaye, qui commença à se former autour du couvent. Le même Abbé prétendant que tous les hommes du Lieu étoient serfs du couvent, le duc de Savoie les réclama pour siens: le procès fut jugé par le tribunal de Moudon en 1483, lequel décida que l'Abbé n'avoit pour serfs que deux hommes faisant feu, et que les habitans du Lieu étoient hommes liges, non de l'Abbé, mais de l'il-

lustrissime seigneur duc. Les familles du Lieu furent en conséquence taxées à payer leur capitulation comme sujètes immédiates du duc, à 14 sols bons Lausannois par feu. Ces familles étoient au nombre de 13, et payèrent au receveur du gîte (de la taille) 15 florins 2 sols.

IX. Jean de Tornafol fait, en 1494, une transaction avec François comte de Gruyères, baron d'Aubonne, et avec l'Abbé de Bonmont, concernant la partie de la Vallée située au vent du Brassus. Le même Abbé, qui étoit savant dans le droit canon, est pris, en 1498, pour arbitre entre l'évêque de Lausanne, Aimon de Montfaucon, et le chapitre de sa cathédrale, dans un procès sur leur juridiction respective.

X. Jaques Wuarnier. Il impose, en 1513, les radeaux de bois de sapin que les habitans de Vaulion faisoient flotter sur le lac depuis le Chenit à l'Abbaye, et met un droit d'une obole sur chaque rade, c'est-à-dire, sur chaque tronc de sapin ébranché (*Pvvn*, en celtique, signifie une charge.)

XI. Jean-Claude d'Estavayer. Il étoit en même temps Abbé de Haute-Combe en Savoie : il résigna, par conseil de son médecin, tous ses bénéfices à son neveu

Claude du même nom, qu'il avoit élevé, et ne garda que l'Abbaye du lac de Joux, où il mourut en 1522. Il étoit d'une illustre famille du canton de Fribourg.

XII. Claude d'Estavayer, neveu du précédent. Cet Abbé portoit d'abord le titre de *commandeur perpétuel des insignes monastères de Sainte Marie de Haute-Combe, et de Sainte Marie Madelaine du lac de Joux* : il fit ensuite une grande fortune, car il devint évêque de Bellay, chancelier de Savoye, prévôt du chapitre de Lausanne, prieur de Romainmotiers, et chevalier de l'ordre de l'Annonciade. Les revenus de tous ses bénéfices suffisoient à peine aux dépenses de ce prélat spirituel, magnifique et très-habile courtisan. Il concéda, en 1524, à Jean et à Jacques RoCHAT, le cours de la Bouchaz depuis l'Epine au pied de la Tornaz, pour y construire des rouages. C'est aujourd'hui le moulin de Bonport : alors un ruisseau se détachoit du petit lac ; maintenant ce lac s'étend jusqu'à ce moulin, et c'est la perte de ses eaux dans les fentes d'un rocher qui en meut les roues. Claude d'Estavayer étant mort le 28 décembre 1534, n'eut aucun successeur pour le moment dans l'Abbaye du lac, mais elle fut réunie à celle de Romainmotiers, dont le dernier

prieur Théodule de Ridda, noble Valaisan, mourut le 5 janvier 1536 : cette réunion ne dura pas plus d'une année, et les religieux reprirent le droit d'élire leur chef... droit que l'évêque de Lausanne et le prieur de Romainmotiers leur avoient souvent enlevé.

XIII. Abel Bessonis fut le dernier abbé : établi dans un temps de trouble et de crise, il ne garda que peu de mois son siège, et l'abandonna sans bruit ; si ce fut volontairement ou par force, c'est ce qu'on ignore. On ne sait autre chose de lui, si ce n'est qu'il embrassa la communion réformée, qu'il se maria ; et qu'en 1543, Berne ayant envoyé des députés au Pays de Vaud, pour régler les affaires ecclésiastiques, ils traitèrent avec ledit Bessonis, et lui assurèrent de la part de l'Etat une propriété en fonds de terre, pour qu'il pût entretenir et élever sa famille d'une manière honnête.

Ainsi finit la domination de l'Abbaye du lac sur la Vallée de Joux : cette période monastique, presque oubliée maintenant, dura 396 ans, c'est-à-dire de 1140 à 1536. A cette dernière date, le Pays de Vaud fut conquis par les Bernois sur la maison de Savoye ; et la réformation s'y étant établie, les religieux du lac de Joux

abandonnèrent leur couvent, et se dispersèrent dans divers monastères de Savoye et de Franche-Comté.

A la suite de cette révolution dans son régime politique et religieux, la Vallée changea bientôt de face. Quand les moines se retirèrent, elle n'avoit encore qu'une seule commune et ne comptoit que 20 familles tout au plus dans toute son étendue, lesquelles, à 8 personnes l'une dans l'autre, offroient la foible population de 160 habitans. Dès cette époque les défrichemens s'étendirent; de nouveaux Colons vinrent se réunir aux anciens; et la servitude personnelle, abolie par les Bernois, fut un premier pas vers un état plus heureux. Les nouveaux souverains annexèrent d'abord la Vallée au bailliage d'Yverdon; puis, en 1566, ils la réunirent au bailliage plus voisin de Romainmotiers, toujours sous la réserve expresse des droits, libertés, franchises et bonnes usances de ses habitans. En 1544, les deux frères Gabriel et Michel Berney obtinrent de bâtir un moulin sur la Lionnaz, sans aucun assujettissement. Les habitans du Lieu, jusqu'alors *mainmortables* et *taillables à miséricorde*, furent affranchis, sous la redevance annuelle de L. 38; et ne furent plus forcés, comme au-

paravant, d'aller moudre à Cornens, village situé à 4 lieues de leur demeure.

La population du Lieu s'étant accrue, quelques familles allèrent en 1554 s'établir plus haut à la tête du lac et sur le bord de l'Orbe, et commencèrent à défricher une partie de terrain qu'occupe maintenant la paroisse du Chenit. L'année suivante, Berne inféoda le cours du Brassus à Jean Berrier, pour y établir des hauts fourneaux. La commune du Lieu disposoit utilement de ses terrains incultes; et le 10 mai 1557 elle vendit à deux gentilshommes normands, Julien Davy seigneur du Perron, et François Prévot seigneur de Beaulieu, un vaste désert, situé entre l'Orbe et les limites de la Franche-Comté, pour la somme de 500 florins de 4 batz, en se réservant les bois qui y étoient situés. Ces Français y établirent une verrerie et une chapelle réformée; ils y plantèrent des vignes qui ne réussirent pas; et bientôt dégoûtés de cette entreprise, ils revendirent ce local à la ville de Morges, qui y forma la montagne de Prarodet. Ce Duperron fut le père du fameux Cardinal de même nom, né à Orbe en 1556.

En 1571, les habitans du village de l'Abbaye se séparent du Lieu, jusqu'alors

seule commune de la Vallée, et font une seconde commune : pour obtenir cette séparation, ils payent à celle du Lieu 20 florins, et lui laissent tout le terrain situé à l'occident du lac et de l'Orbe d'un côté, et de l'autre depuis le ruisseau de *Grouenroux*, en-haut. En 1576, la petite seigneurie du Brassus est inféodée à un Genevois nommé Verro. La population du Chenit s'augmenta avec beaucoup de rapidité, et les premiers Colons campèrent au lieu dit *Campou*, sous des baraques de broussailles entrelacées. Quelques cabanes situées près d'un sentier en prirent le nom, et furent l'origine de ce grand village. La tradition dit, que le Chenit tire son nom d'un petit bâtiment où un chasseur gardoit les chiens du baron de la Sarraz, et le Brassus d'un ruisseau qu'on regardoit comme *le bras supérieur* de l'Orbe. En 1590, le Chenit comptoit déjà cinquante-deux pères de famille. Ils s'arrangèrent pour avoir un moulin à eux, afin de n'être pas obligés d'aller à celui de l'Abbaye, *vu le péril du lac*. En 1593, la commune du Lieu est affranchie de la cense d'une mesure d'orge et de deux mesures d'avoine, que chaque ménage devoit à l'État. Il n'y avoit alors pour toute la Vallée qu'un seul pasteur nommé Theo-

Bald Favre , résidant au Lieu. Son successeur s'étant noyé en traversant le lac pour aller officier à l'Abbaye , on établit un ministre dans cette commune. La seule occupation des habitans étoit l'exploitation de leurs vastes forêts , la culture de quelques champs d'orge et d'avoine , et le soin de leurs chèvres. La pêche du lac ne leur étoit permise que pour *noces , fêtes de femmes qui ont fait des enfans , et prêtres*. Ce dernier mot signifie , à ce qu'on croit , le repas qu'un homme donnoit à ses voisins , quand ils venoient l'aider gratuitement à monter la charpente de sa maison. En 1610 , il y avoit au Chenit 35 familles formant 309 personnes. Cette peuplade naissante desira avoir un temple et un ministre , vû l'éloignement de l'église paroissiale du Lieu , la difficulté des chemins en hiver , et la crainte d'être pillés par les Francomtois , pendant leur absence pour aller au culte : en conséquence , le gouvernement leur accorda un diacre , qui devoit résider au Lieu , et venir officier au Chenit les jours de fête et de dimanche ; et promit de leur donner un subsidé en argent , pour bâtir leur temple. L'entreprise fut suspendue , parce que Berne se voyant menacé par le duc de Savoye , fit des préparatifs de

défense, et envoya au Lieu 300 hommes avec deux pièces de canon, qui y restèrent en garnison une partie de l'été 1611; vint ensuite une maladie contagieuse qui exerça de grands ravages dans le Pays-de-Vaud, mais qui ne pénétra pas pour lors dans la Vallée, préservée de ce fléau, dit-on, parce que la fumée des charbonnières, très-nombreuses à cette époque, contribua à purifier l'air.

Tous ces contre-tems n'étouffèrent point le zèle des habitans du Chenit: mais malgré leur bonne volonté, ils étoient si simples et si ignorans, qu'ils n'auroient point pu exécuter leur dessein sans Pierre Lecoultre, homme d'une patience et d'une fermeté à toute épreuve, qui fut pour ses compatriotes ce que *Nehemie* avoit été pour les juifs. Il a laissé sur toute cette affaire un manuscrit intéressant par plusieurs détails; il le commence en disant: „ qu'il a tout enrégistré dans ce petit livret, pour servir de future mémoire, à cause que c'est un lieu nouvellement habité et accru dans les montagnes et „ joux noires, et que c'est une nouvelle „ église, etc.” Nous en extrairons quelques particularités curieuses, en conservant par fois le style naïf du narrateur.

„ Pendant ces troubles et émotions

„ (de guerre et de peste), nostre entre-
„ prise fut pour un petit de temps offus-
„ quée, dont estions moqués d'aucuns de
„ nos voisins, estimant qu'avions perdu
„ courage. Mais le bon Dieu nous ayant
„ touché le cœur, nous avons, le 24 oc-
„ tobre 1611, fait entre nous un *jet*
„ (cotisation) de 160 florins pour suivre
„ au bâtiment de l'église.” Le gouverne-
ment ayant établi un diacre, à condition
que les habitans du Chenit fourniroient
dans la suite une cure, un jardin et un
pré, leur premier ministre fut Pierre Ta-
rin de Montagni, qui le 10 mai 1612 fit
son premier sermon dans une grange,
parce que le temple étoit à peine com-
mencé. Leurs petits fonds étant épuisés,
ils furent fort inquiets pour se procurer
des ressources, et s'adressèrent au con-
seil du Lieu pour en obtenir un prêt...
„ Laquelle requête fut refusée tout à
„ plat, voire jusqu'à un sol.” Ne trou-
vant aucun secours chez leurs combour-
geois, ils recoururent aux étrangers. Et
voici ce qu'ils reçurent selon le MNST.
Commune de l'Abbaye, 14 florins. — Jean
Berny de l'Abbaye, 7 florins. — Le ba-
ron de la Sarraz, un sac de messel. —
La ville de Morges, un char de vin et un
sac de froment. — Samuel d'Aubonne, cha-

telain de Morges, trois septiers de vin. Les frères Verro, seigneurs du Brassus, trois grandes fenêtres. — “ Nous estant ad-
„ dressés aux nobles bourgeois de Romain-
„ motiers, lesquels de leur bon gré et fran-
„ che volonté nous accordèrent... rien.”
— Tous les fonds de terre furent taxés et produisirent 200 florins : avec ces modiques secours, et sur-tout par les travaux gratuits des paroissiens, le temple fut achevé en novembre 1612 : mais il y manquoit une cloche ; le gouvernement en donna une du poids de 675 livres. Le coultre alla la chercher à Berné, où il la reçut, dit-il, sans qu'on lui demandât ni or ni argent ni présent quelconque, et il vint heureusement, *lui et sa cloche*, par eau de Morat à Yverdon, et de là par terre au Chenit, où elle sonna pour la première fois le jour de Noël 1612. Le transport de la cloche coûta 36 florins : la toise des murs du temple, de 18 pieds de hauteur sur 4 d'épaisseur, coûta 7 florins. Pour couvrir le reste de leurs dépenses, les paroissiens firent un second *jet* d'un florin six sols par tête.

En 1622, il y eut le jour de Pentecôte un tremblement de terre dans la Vallée, et en septembre de grandes flammes dans le ciel : c'étoit sans doute une Aurore boréale.

générale. La disette fut affreuse dans le Canton. La mesure de froment coûtoit 10 francs, et l'on fut réduit à triturer des glands pour en faire une espèce de pain. La mauvaise nourriture occasionna une peste ou maladie contagieuse, qui pénétra dans la Vallée et y régna quatre étés consécutifs, s'arrêtant toujours aux approches de l'hiver. Au Chenit, on abandonnoit les malades dans les maisons, et les gens bien portans se barraquoient au fond des forêts : des femmes Francomtoises, qui ayant eu la peste et s'en étant guéries, ne craignoient pas de la reprendre, venoient soigner les pestiférés ; s'ils mouraient, elles emportoient tout ce qui étoit dans la maison. On donnoit le nom de *marionnes* à ces singulières gardes-malades. Les morts n'étoient plus portés au cimetière, et les survivans restoient dans la plus profonde misère.

En 1624, un ouragan affreux renversa des forêts entières ; depuis le bois d'Arant à l'Abbaye, on pouvoit faire 5 lieues de chemin sur les arbres abattus, sans toucher la terre.

En 1627, Simon de Hennezel, d'Yverdon, obtint du gouvernement le droit de construire sur l'Orbe des usines, forges et rouages, sous une redevance annuelle

de 30 florins. Les Francomtois étant venus à main armée couper les forêts de la Vallée, furent repoussés par la force : alors s'établit la coutume, que tous les hommes alloient armés à l'Eglise, et déposoient leurs fusils dans un ratelier placé à l'entrée. Pendant la guerre de 30 ans, les Suédois, maîtres de la Franche-Comté, ne respectoient pas la frontière Suisse : un de leurs détachemens entra dans la Vallée et se mit à piller, mais il fut repoussé par la ruse d'une femme. Le petit lac, qui précédemment étoit séparé du grand lac par un long canal de communication, s'étant fort augmenté et menaçant d'envahir toutes les prairies de ses bords, on découvrit qu'une grande fissure de rocher, nommée *entonnoir*, par laquelle les eaux s'écouloient, avoit été fermée : le gouvernement ordonna en 1630 de r'ouvrir cet entonnoir, aux frais des héritiers d'un Genevois nommé Hyppolite Rigau, parce qu'il fut prouvé que cet homme, pour avoir une plus grande masse d'eau au service de son moulin de Bonport, avait, en 1571, bouché cet *évier* naturel avec une poutre énorme, surchargée d'une enclume pour la tenir en place. Ce fut à peu-près à la même époque que la commune du Lieu bâtit le pont entre les deux

lies, pour faciliter ses communications avec celle de l'Abbaye, souvent interrompues par les débordemens : l'ayant fait sans permission, elle resta chargée de l'entretien de ce Pont, qui a donné son nom à un village voisin.

En 1646, après de longues altercations, le Chenit parvient à se séparer du Lieu, et devient la troisième commune de la Vallée : des procès ruineux, qui durèrent près d'un siècle, commencent entre cette nouvelle commune et divers particuliers, concernant les bois et les pâturages possédés par ces derniers dans le territoire de la première.

En 1648, des députés de Berne et de la Franche-Comté (alors aux Espagnols) fixèrent les limites de la Vallée, du côté du lac des Rousses, par un singulier moyen que nous rapporterons autre part. Les habitans des hameaux situés à l'orient de l'Orbe étoient assujettis pour le foyage à une cense annuelle de 35 florins, dont ils se délivrent loyalement, en payant le capital au 5, c'est-à-dire 700 florins.

En 1674. Etablissement d'une bourse des pauvres au Chenit : son premier recteur Abram Mignot rend un compte qui la porte à 30 fl. : dès lors elle s'est accrue jusqu'à la somme de 35000 fl. et au-delà.

A cette époque, les habitans de la Vallée, bornés à la vie forestière, presque tous bûcherons ou charbonniers, étoient encore à demi-sauvages : ils n'avoient pas même de cuillers pour manger leur potage ; ils n'habitoient que de mauvaises baraques, et ignoroient les arts les plus nécessaires. Peu-à-peu la surabondance de leur population les força à émigrer dans la plaine, pour y chercher de meilleurs établissemens ; et il y a maintenant bien peu de communes dans le Pays-de-Vaud, où l'on ne trouve quelque famille sortie de ces montagnes. Le seigneur du Brassus vend, en 1684, son fief au gouvernement pour la somme de 9225 florins. En 1686, un tribunal de première instance est établi au Lieu, que son ancienneté et ses foires faisoient regarder comme le chef-lieu de toute la Vallée. Ce tribunal fut aboli en 1704, et on lui substitua dans chaque commune un consistoire, qui géroit les tutèles, et dont le président jugeoit sans appel jusqu'à la somme de 40 fl.

La première instruction publique commença au Chenit en 1688 par une femme, dont le nom mérite d'être conservé ; c'étoit M^{lle} Bocci, surnommée *la Moinette*, parce que son père avoit été moine : elle alloit de hameaux en hameaux tenir en plein air

une école ambulante, et montrait à lire aux enfans des deux sexes : on la payoit en pain d'avoine et en fromage maigre. Pierre Bagnion, pasteur du Chenit, travailla avec succès à tirer sa paroisse de la barbarie, et y fit, de 1690 à 1696, établir quatre écoles desservies par des femmes. En 1694, un incendie consume une partie du village du Lieu, et détruit les archives de trois communes qui y déposaient.

Pendant six dimanches de la belle saison, il y avoit sur diverses montagnes de nombreux rassemblemens ; le vin, la danse, plusieurs jeux de force et d'adresse y attiroient les habitans soit de la plaine soit de la Vallée ; la gymnastique des Alpes avoit passé dans le Jura par les vachers du Pays-d'Enhaut, qui venoient y faire le fromage. Les jeunes bergers s'y exergoient à la lutte, au saut, au jet de la pierre : ce dernier exercice consistoit à placer sur son épaule un lourd caillou, et à le lancer aussi loin que possible. Des rixes sanglantes arrivées au Montendre, sur la fin du dix-septième siècle, engagèrent le gouvernement à proscrire ces réunions pastorales sur les hauts lieux : elles furent suspendues pendant quelques années ; mais elles recommencèrent peu-à-peu, et subsistent encore de nos jours.

De 1688 à 1696, une suite de huit mau-

maises récoltes consécutives désola la Vallée : les habitans , pâles et décharnés , ne vivoient que d'une bouillie de farine d'avoine détrempée d'un peu de lait : comme il n'y avoit encore ni jardin ni légumes , plusieurs familles se nourrissoient en été de bayes sauvages , de feuilles , de racines , de têtes de carlines : on vit des enfans brouter l'herbe. Berne y envoya des secours en grain et en argent , et les communes s'endettèrent pour empêcher leurs bourgeois de périr de faim. Par une suite de ces dépenses extraordinaires , et plus encore par des procès longs et ruineux , le Chenit se trouva chargé d'une dette de 25000 florins : les créanciers firent arrêter les deux gouverneurs de cette commune , qui restèrent alternativement en prison , jusqu'à l'entier paiement de cette somme.

Jusqu'à l'an 1704 , le pasteur du Chenit résidoit au Lieu , d'où il venoit officier au temple du Sentier les dimanches et les jeudis : cette année-là , on lui bâtit une cure près de son église , pour laquelle la commune du Lieu donna 1000 fl. , celle de l'Abbaye 750 , et celle du Chenit 500 , outre le transport des matériaux ; le gouvernement fit le reste. Le premier pasteur qui habita la cure fut Abram Malherbes ; il répandit dans sa paroisse le goût de l'ins-

truction et de la musique sacrée; et à la place des femmes qui avoient enseigné à lire aux enfans jusqu'alors, on établit des hommes pour maîtres d'école. Le Chenit étoit regardé comme la Sibérie du Pays-de-Vaud, et de 1612 à 1700 il y eut une succession de 27 pasteurs dans cette église, où l'on n'alloit que par force.

En 1706, après une longue sécheresse, les forêts de la Vallée s'enflammèrent; l'incendie dura plusieurs jours, et ruina diverses familles qui menoient la vie forestière. Mais comme le remarque le judicieux auteur de la Chronique de la Vallée, « de ce mal sortit un bien... l'industrie. Il fallut alors chercher des moyens de vivre, et les arts commencèrent à s'introduire. L'écriture se perfectionna : plusieurs jeunes gens s'instruisirent pour pouvoir ensuite instruire les autres dans les écoles : quelques-uns apprirent le métier de tailleur, de cordonnier, de menuisier. Alors on fit les premiers horloges en bois. Jusqu'à ce tems, on comptoit les heures, le jour, par le passage du soleil et de l'ombre dans les cheminées, et la nuit par l'inspection des astres. Bientôt on fabriqua des horloges en fer et en laiton, des couteaux, des rasoirs, des serrures, des boucles, des fusils : on établit des

„ jardins à légumes : les femmes apprirent
 „ à tricoter : auparavant on ne portoit point
 „ de bas , mais des guêtres larges et sans
 „ boutons , qui n'entroient pas dans le sou-
 „ lier : le tout en grossier drap de laine ,
 „ dont étoit le reste de l'habillement. Alors
 „ aussi la commune , par la bonne écono-
 „ mie et le désintéressement de ses pré-
 „ posés , s'affranchit totalement de ses det-
 „ tes. „ — En 1707 , les communes firent
 fermer une verrerie , parce qu'elle épuisait
 les forêts de la Vallée , qui souffrirent en-
 core une grande diminution , par un second
 incendie arrivé dans les bois de la Grand-
 Roche.

1719. On bâtit au Chenit une maison
 commune pour les écoles et les assemblées
 du conseil : on plaça dans la grande forêt
 du Rizou , limitrophe de la Franche Comté ,
 246 bornes sur une longueur de 26015 pas ,
 et 26 à Petrafelix sur une longueur de
 2820 pas. L'année suivante , Joseph Gui-
 gnard du Chenit , ayant appris le métier
 de lapidaire dans le pays de Gex , revint
 dans sa commune , y forma plusieurs élè-
 ves , et rendit un service signalé à cette
 contrée , en lui procurant une branche d'in-
 dustrie très - lucrative pendant un demi-
 siècle , dont le principal débouché étoit
 Genève.

En 1725, la population du Chenit étant de 1360 personnes, le premier temple construit en 1612 se trouva trop petit de moitié, et il fallut en bâtir un plus vaste. Une députation alla à Berne, et obtint un don de 750 fl., et une seconde cloche de 17 quintaux, qui fut envoyée montée et ferrée franco à Yverdon. On se mit à construire un nouveau temple; qui devoit être deux fois plus grand que l'ancien. Mais les gouverneurs le firent trois fois plus grand: d'abord on les désapprouva d'avoir outrepassé leurs pouvoirs; l'avenir justifia leur prévoyance, par les progrès d'une population toujours croissante. Il y eut un tel zèle et un tel accord des paroissiens, que l'entreprise fut achevée en Novembre 1728. La maçonnerie couta 9 florins la toise. Le fenêtrage 156 L. 10 s.; l'ouvrage du couvreur 72 L., la chaire 40 L.: tout l'ouvrage revint à 8000 fl., sans compter un nombre prodigieux de journées d'hommes et de chevaux, faites gratuitement par les paroissiens, qui y vinrent à tour de rôle: quelques dons furent faits sans être demandés, et acceptés avec reconnoissance. La ville de Morges donna 30 fl., un sac de bled et 200 pots de vin. — La commune de Bursins, 25 florins. — Le baron de la Sarraz, huit mesures de messel. — Trois frères Berney, chacun trente batz, etc.

Philippe Bridel de Moudon, qui fut pasteur du Chenit de 1719 à 1747, avança beaucoup, par ses travaux, la civilisation et l'instruction de cette paroisse : il perfectionna les quatre écoles et en fit établir une cinquième en 1737 : il obtint de Berne un don de 1500 fl. pour augmenter les pensions des régens ; il s'occupa avec succès à substituer parmi ses paroissiens la langue Française au patois Francomtois qu'ils parloient ; il fit faire de grands progrès à la musique sacrée, par laquelle cette église se distingue singulièrement : il introduisit l'usage de la trompette pour régler et soutenir le chant des Psaumes : les premiers qui en sonnèrent, l'an 1727, furent les quatre fils d'Abraham Meylan. L'industrie augmentant chaque année, apporta des changemens marqués dans les mœurs long-tems agrestes et sauvages : on fit dans les maisons de grandes fenêtres, au lieu de guichets sans vitrages : on établit dans les chambres des poëles jusqu'alors inconnus, etc. L'auteur de la chronique ajoute : " je
» souhaiterois qu'on eût retenu cette simplicité, cette franchise, cette naïveté des
» ancêtres, et cette candeur dont la dissimulation, la subtilité, la flatterie et la
» fausse politesse ont pris la place chez
» quelques-uns. »

En 1748, le besoin d'une communication sûre et régulière engagea le gouvernement à établir une poste aux lettres dans la Vallée, et un courrier deux fois par semaine du Chenit à Romainmotiers. Cette même année, Samuel-Olivier Meylan, du Chenit, ayant appris à Rolle la profession d'horloger, revint dans sa commune, y fit plusieurs élèves dans son art, et procura à cette population surabondante une nouvelle source d'industrie et de commerce. Cet artiste fut d'abord traversé par la maîtrise des horlogers du Pays-de-Vaud, établie dès l'an 1723 : mais le gouvernement eut la sagesse de dispenser les horlogers des montagnes des réglemens observés par ceux de la plaine, qui exigeoient d'être cinq ans apprenti, et trois ans compagnon, avant de pouvoir être maître. En 1753, il y avoit déjà onze maîtres horlogers établis au Chenit, qui s'érigèrent en maîtrise particulière ; mais on ne tarda pas à reconnoître l'abus de ces corporations, qui ne servent qu'à entraver l'industrie ; et cette maîtrise fut abolie en 1776. Dès lors l'horlogerie fit des progrès rapides, et ouvrit avec Genève un commerce très-avantageux. Plusieurs maisons s'enrichirent ; et sans la manie d'un luxe désordonné, sur-tout dans les vêtemens des deux sexes, le Chenit auroit pu

devenir une des communes les plus opulentes de la Suisse : celles de l'Abbaye et du Lieu , plus attachées à la vie pastorale et agricole , restèrent dans la médiocrité , et conservèrent plus long-temps la simplicité des anciennes occupations et des mœurs montagnardes.

En 1751 , la fonte des neiges et de grandes pluies élevèrent les eaux à une telle hauteur , qu'elles emportèrent le pont entre les deux lacs , submergèrent la digue , détruisirent les moulins de Bonport , et entrèrent dans les maisons du Pont , des Charbonnières , du Rocherai , etc. En 1755 , au contraire , les eaux furent si basses , qu'on passoit à pied sec entre les deux lacs : on profita de cette circonstance pour nettoyer *l'entonnoir* par lequel le superflu des lacs s'écoule à Bonport : on vit alors que cette ouverture ressemble à une grande *trémie* percée de plusieurs petits trous , au milieu desquels il y a un puits à-peu-près rond et d'une circonférence d'environ huit pieds : c'étoit le même qui avoit été tamponné en 1571. Les communes du Lieu et du Chenit relevèrent les digues entre les deux lacs , fondèrent sur pilotis une large et commode chaussée , et bâtirent un pont de bois sur le canal de communication. Le gouvernement contribua , par un don de trois

mille florins , à cet utile travail. En 1757 commença entre le gouvernement et les deux communes du Chenit et du Lieu un procès qui dura plusieurs années , concernant la grande forêt du Rizou. Quoique les frais eussent été compensés entre les parties , il en coûta aux deux communes environ 40,000 florins.

L'augmentation du commerce , notamment le transport des bois travaillés en planches , en échallas , en bardeaux , en futailles , nécessita une nouvelle route , qui mit les villes d'Aubonne , de Rolle , de Morges , en communication plus directe avec la Vallée , sur-tout avec le Chenit , pour lequel l'ancienne route de Petrafelix étoit trop longue. On en commença donc une en 1766 , qui se dirigeoit du Brassus par Gimel sur la plaine. Le gouvernement donna pour cette route 2000 fr. , 100 francs pour la poudre et le payement de l'architecte inspecteur : les terres des bailliages de Romainmotiers , d'Aubonne et de Morges , auxquels ce chemin étoit principalement utile , furent imposées , et durent payer annuellement , jusqu'à ce que tous les frais fussent couverts , la modique contribution suivante. Pose de vigne , quatre batz ; de prés à records , deux batz ; de prés sujets au parcours , un batz ; de champs , demi batz ;

de bois de haute futaye , trois batz ; d'autres bois , un batz ; de montagnes et pâturages , deux batz. Le chemin fut achevé en 1770 , et l'on établit un bureau de péages au Brassus.

Une grêle désola la Vallée le 17 août 1768 , brise les toits , détruit les foin , les orges et les avoines non encore recueillis : il fallut plusieurs jours pour fondre l'épaisse couche de grêlons , la plupart pesant deux onces , qui blanchissoit le terrain.

1771. Etablissement d'un tribunal inférieur pour les trois communes siégeant au Lieu , composé d'un chatelain et de douze jurés : grande misère occasionnée par la cherté des grains ; la mesure de bled coûtait 40 batz : la commune du Chenit en obtint du gouvernement 150 sacs à 32 batz la mesure , et toute la Vallée en reçut des secours pécuniaires pour les plus pauvres familles.

1777. La commune de l'Abbaye desirant procurer un plus grand écoulement au lac et découvrir de nouvelles issues dans des *entonnoirs* vrais ou prétendus , fit un batardeau , pour arrêter la communication entre les deux lacs. Les eaux du grand lac s'étant alors élevées de douze pieds au-dessus du niveau du petit , enfoncèrent le

batardeau, et il s'établit un courant terrible qui dura 4 heures, jusqu'à-ce que le niveau fut rétabli: la chaussée fut abîmée et les pilotis en partie arrachés. La commune de l'Abbaye dut réparer à grands frais tout ce désastre, causé par l'impéritie de son entrepreneur, et l'ouvrage ne fut achevé qu'en 1780.

En 1785, la population du Chenit étoit de 334 familles, formant 1903 individus.

NB. Cette notice est intéressante, par divers détails, sur les progrès des défrichemens de la civilisation et de l'industrie dans la Vallée. Elle contient quelques faits curieux et peu connus, et montre de quoi est capable une peuplade, tant misérable et reculée soit-elle, quand elle a de l'union, de l'énergie, de la patience, de la frugalité, et qu'elle vit sous un bon gouvernement qui vient à son secours. Les matériaux de cette pièce sont puisés dans les recueils de *Ruchat*, dans des notes particulières, et sur-tout dans un manuscrit in-folio de 216 pages, intitulé : *Recueil Historique sur l'origine de la Vallée du lac de Joux, l'établissement de ses premiers habitans, celui des trois communautés, et en particulier de celle du Chenit, avec un recueil*

abrégé de ce qui est arrivé dans ce petit coin de pays , pendant 640 ans , &c. ; par J. David Nicole , juge et président de l'honorable conseil du Chenit. Le modeste et judicieux auteur de cette chronique a placé à la tête de son ouvrage les vers suivans :

Lecteur , qui que tu sois , qui verras ce recueil ,
Daigne lui concéder un favorable accueil !
Veuille par un motif de douce complaisance
User à son égard de ta condescendance ,
Et mettant de côté son imperfection ,
Regarder seulement la bonne intention :
Car celui qui le fait , pour seule récompense ,
N'exige rien de toi , sinon de l'indulgence ;
Vu qu'il n'y consacra ses heures de loisir
Que dans l'unique but de te faire plaisir ,
Et non point à dessein de briguer un suffrage
Bien ou mal mérité , pour ce petit ouvrage.

~~~~~

A la revue générale des milices de la Vallée de Joux, en mai 1743, parut le Nestor des soldats du Pays-de-Vaud; il se nommoit Claude Rochat; il étoit bourgeois de la commune du Lieu et habitoit celle du Chenit; il se rendit sur la place d'armes et se mit au-devant du bataillon, l'épée au côté, et la hallebarde à la main. Interrogé sur son âge, il montra son baptistaire, qui indiquoit le 28 avril 1642 pour le jour de son baptême, et prouva ainsi qu'il avoit 101 ans. Une taille haute et bien proportionnée, des cheveux blancs fort épais, un visage sans rides et haut en couleur, une longue moustacle bien fournie, attiroient tous les regards sur ce brave vétéran, et en faisoient un objet de respect et d'admiration. Il mourut le 27 novembre 1751 âgé de 109 ans et 7 mois; sans avoir éprouvé d'autre infirmité qu'une foiblesse de jambes, qui ne lui permettoit plus de marcher les dernières années de sa vie.

~~~~~

Il s'agissoit en 1648 de fixer les limites entre la Vallée de Joux et la Franche-Comté, alors possédée par les Espagnols : les députés des gouvernemens respectifs étoient venus de Berne et de Besançon sur la frontière, et ils devoient entr'autres placer une borne à *une lieue vulgaire du lac des Rousses*, comme le portoient les titres

des anciennes limites. Après de longs débats sur ce qu'il falloit entendre par *une lieue vulgaire*, voici comment on s'y prit pour la déterminer. Les députés choisissent deux hommes, à-peu-près de même force et de même âge, l'un Francomtois et l'autre Suisse; ils les font partir à la même minute de l'extrémité orientale du lac des Rousses, et leur prescrivent de marcher sans courir, le long de l'Orbe, du côté du Chenit, et de s'arrêter au signal qu'on leur donneroit, quand l'heure seroit écoulée. Naturellement, le Suisse qui desiroit reculer les frontières de son pays, chemina plus lentement que le Francomtois, qui vouloit avancer les siennes; aussi, au bout de l'heure de marche, ils se trouvèrent à une assez grande distance l'un de l'autre. Les députés arrivent; ils mesurent cette distance; ils en prennent exactement le milieu, et à ce terme moyen ils placent une grande borne, sur laquelle on voyoit encore, il n'y a pas long-tems, d'un côté les armes d'Espagne, et de l'autre celles du canton de Berne. Cette anecdote rappelle le fameux *autel des Philenes* entre Carthage et Cyrene. (Rollin, Histoire ancienne, Tome I, pag. 244.)


~~~~~

Les Suédois s'étant emparé de la Franche-Comté pendant la guerre de 30 ans, un de leurs détachemens franchit la frontière Suisse, soit à dessein, soit par ignorance, et entra dans la Vallée du Lac-de-Joux, du côté du village appelé le Sentier : c'étoit un dimanche ; la plupart des hommes étoient à l'église. La femme de Jaques Mignot, demeurant au lieu dit la Varraz, ne perdit point la tête en voyant approcher ces soldats étrangers : elle prit une caisse déposée dans sa maison, et se mit à battre la générale en allant du côté du Sentier : à ce bruit, les Suédois prirent le parti de la retraite, en emmenant un

cheval enlevé sur le pâturage voisin : quelques montagnards se rassemblèrent en hâte et se mirent à leur poursuite, comme ayant violé la neutralité du corps Helvétique : le maître du cheval tira un coup de fusil sur celui qui le montoit ; mais au lieu de tuer le voleur, il tua son cheval. — On loua avec raison le courage et la présence d'esprit de cette femme, qui, dit-on, reçut une récompense. Abram Mignot, son fils, fut le premier recteur de la bourse des pauvres du Chenit : il paroît, par son compte rendu en 1644, que le fonds de cette caisse destinée aux aumônes étoit de 30 florins, et maintenant il est de passé 14,000 francs.



















